

EN MARGE D'UN TESTAMENT

Une étude, parfaite en tous points, de M. Roger Trinquet, sur les deux Louise de La Béraudière, a été accueillie avec sympathie par les Périgordins lettrés, car elle se rapportait à Montaigne. Aussi, est-ce avec intérêt que nous avons lu un nouvel article du même auteur : « *Le dernier message politique de Montaigne* ¹. »

Dès le début de cette lecture, nous retrouvons le charme d'une érudition sûre exprimée dans un style aisé et élégant. Mais il nous faut bientôt buter sur le fond même. M. Trinquet, Vice-Président des « Amis de Montaigne », ayant pris connaissance du testament de Germain Gaston de Foix, comte de Gurson et du Fleix, marquis de Trans ², et de l'étude que nous avons consacrée aux seigneurs de Gurson du XVI^e siècle ³, a été frappé, notamment, par le conseil politique donné par le vieux marquis à ses descendants, et dont nous avions souligné la grandeur. Conseil dont M. Trinquet s'empare et qu'il transforme, tout simplement, en un message du philosophe. Ravi de découvrir « du nouveau sur Montaigne », il échauffe non des faits certains, mais un véritable scénario. Résumons sa thèse :

Le marquis de Trans est « gâteux » (employons, sans hésiter, ce qualificatif car c'est le seul qui correspond aux euphémismes utilisés par M. Nicolaï dans ses écrits sur Gaston de Foix, et, après lui, par M. Trinquet). Son dernier fils étant mort de la blessure contractée au siège de Chartres (1591), « *la marquise alerte les amis de son mari pour se concerter avec eux. Le 26 mars 1591, le testament était signé* », Montaigne s'étant offert, en quelque sorte, comme exécuteur du testament et tuteur honoraire du jeune petit-fils Frédéric, en compagnie de La Force et de Bussaguet. C'est Montaigne qui a « suggéré, sinon dicté », le magnifique conseil final du testateur à ses héritiers. Frédéric de Foix sera l'héritier universel « *à la charge que lui et ses enfants et leurs descendants seront catholiques pour venir à la succession, et porteront les armes pour*

1. *Mercur de France*, N^o 1.124, avril 1957, p. 612.

2. *Bull. Soc. hist. et archéol. Périgord*, t. LXXXIII (1956), p. 125.

3. *Ibid.* t. LXXXI (1954), p. 120.

le Roy, bons serviteurs et sujets de Sa Majesté, sans prendre autre parti, ne s'enquérant de la religion ni opinion de leur prince, lui faisant bon et fidel service »².

Et M. Trinquet de conclure : « *Ce n'est plus au testament du marquis de Trans que nous avons affaire, mais véritablement au testament politique de Montaigne. Et la haute leçon de sagesse politique* » qu'il donne, en l'occurrence, « *s'adresse aux gentilhommes français* ».

Tout cela, présenté sous forme d'hypothèse, eût été déjà risqué. Or, la pensée et les termes de l'auteur sont nettement affirmatifs. Ils provoquent notre étonnement et une mise au point qui s'avère nécessaire.

Montaigne a évoqué, sans le nommer, son voisin Gaston de Foix en divers passages des *Essais*. Pour deux d'entre eux, l'identification est incontestable, venant de Florimond de Raemond. Aussi, n'est-ce point elle qui nous surprend, mais plutôt l'interprétation du texte de Montaigne par M. Trinquet, interprétation qui est à la base de son argumentation.

Dans le chapitre VIII du livre II⁴, le philosophe énonce, dès 1580, l'idée qu'il est préférable de tenir l'affection de ses enfants par vertu et bonté, plutôt que par l'amoncellement des richesses ; car, la vieillesse venant, les personnages, même de « grande autorité », sont « merveilleusement déchus » de cette ancienne suffisance. Dans l'édition de 1588, évidemment rédigée avant cette date, il développe cette opinion et la fortifie en décrivant son ami voisin⁽⁵⁾ « *duquel la jeunesse avait été très impérieuse* », et qui, « *venu sur l'âge, quoiqu'il le passe sainement, se ronge de soins et de vigilance* » pour conserver et accroître ses biens ; vainement, d'ailleurs, étant « *déchu comme un enfant* » de toute maîtrise.

Il s'agit, de la part de Montaigne, de « réflexion sur les défauts de vieillesse », écrit A.-M. Boase⁶. C'est aussi notre avis. Parmi les défauts physiques, les « pas tremblants » dont parle Montaigne, et une surdité au moins partielle sont, peut-on dire, dans l'ordre des choses ; ils suffisent, à eux seuls, pour faire perdre à tout vieillard l'autorité dont il a pu jouir dans la force de l'âge. Si Trans, octogénaire, est dépeint avec l'autorité défaillante, les manies, les défauts accrus qui sont le lot naturel et fréquent des gens âgés, on ne peut trouver dans le portrait

4. « De l'affection des pères aux enfants ».

5. Identifié par Florimond de Raemond.

6. « Montaigne annoté par Fl. de Raemond », *Revue du XVI^e s.*, 1928, p. 249.

tracé par Montaigne autre chose que celui d'un homme « *venu sur l'âge, QU'IL PASSE SAINEMENT* », mais dont le caractère violent et dominateur s'exaspère avec la faiblesse physique qui le gagne. Cette esquisse, écrite dès avant 1588, et dont l'idée première remonte à 1580, est fort claire. Et, l'ayant lue, nous qualifions simplement Trans, comme l'a fait A.-M. Boase, de « *vieillard tyrannique* ». Car, s'il était « *tombé en enfance* », selon l'expression moderne, on n'aurait pas eu à le tromper, à lui céder, ne fût-ce qu'en sa présence, à ôter de devant ses yeux les valets qu'il chassait.

D'autre part, nous ne pouvons oublier que son château du Fleix fut choisi pour abriter les conférences de 1580 ; que des lettres de Montaigne, datées de 1585, font état de services politiques ou diplomatiques qu'il recueille auprès de lui. Plus tard encore, en novembre 1589, le vicomte d'Aubeterre propose au duc d'Epéron la maison du marquis, « *lequel ne lui est point suspect* », pour vider leur grave querelle⁷. Eût-il choisi la demeure d'un gentilhomme ayant perdu l'entendement ?

En ce même mois, Trans écrit à son cousin François de Foix-Candalle, évêque d'Aire, lui demandant son « *cau magistrale* » pour guérir une blessure. Cette lettre, assez longue, dénote un esprit parfaitement équilibré.

On peut donc affirmer qu'en novembre 1589, date sensiblement postérieure à celle où fut écrit le passage des *Essais* (édition de 1588)⁽⁵⁾, essentiel en cette discussion, le marquis de Trans possédait, sinon un bon caractère, du moins la plénitude de ses facultés mentales.

Si Germain Gaston de Foix avait été atteint de gâtisme, son testament n'existerait pas. Il est impensable, pour le XVI^e siècle comme pour le XX^e, que quelqu'un l'ait, à sa place, rédigé, ou dicté à un tabellion trop complaisant.

On ne peut non plus s'arrêter sérieusement à l'idée que Montaigne aurait utilisé un acte aussi personnel, destiné aux seuls héritiers du marquis, pour y inclure un message de son cru à l'intention des gentilhommes français. Car c'est maintenant seulement, 366 ans après avoir été écrit, qu'il est divulgué... un peu tard pour nos rois et pour nos gentilshommes !

Et n'est-ce point faire injure au philosophe que de lui attribuer une pareille immixtion dans un acte aussi

7. *Archives historiques de la Gironde*, t. XLIV, p. 222 et suiv. (1589).

intime et secret ? Sa nature loyale et son horreur du mensonge s'opposent à une telle supposition.

Remarquons en outre que si le marquis de Trans avait été incapable de tester, sa succession était tout de même assurée par deux petits-fils, des filles et des petites-filles.

Mais puisque ce testament existe, c'est qu'il l'a, incontestablement, dicté lui-même. Il a trouvé, dans la volonté de rester le maître, la force d'indiquer nettement des « ordres » et des conseils qui devaient, depuis longtemps hanter son cerveau. La mort de son dernier fils dirigeant sa pensée vers sa propre fin prochaine, son désir de tester fut encore activé par l'inquiétude née de la maladie qui venait de l'atteindre. Le testament indique, ne l'oublions pas, qu'il était malade puisqu'il demande « *si Dieu lui fait la grâce de revenir en convalescence, qu'il soit fait un chantage par les moines de Libourne et de Vauclair pour le remercier de ce qu'il l'a préservé de mort pour ce coup.* » Faire appeler son notaire en un tel moment, c'est le processus normal. Comme il est normal aussi de voir comme témoins à l'acte, l'intendant et l'aumônier du testateur, le procureur d'office et le greffier de la comté du Fleix, et autres personnes, toutes choisies, peut-être hâtivement, dans la maison même du marquis et dans le bourg du Fleix. Le notaire est également celui du Fleix, Trans résidant alors dans ce château.

Si Gurson était très voisin du manoir de Montaigne (une lieue et demie environ), Le Fleix en était séparé d'une distance au moins triple. Or, la santé du philosophe déclinaît alors gravement et rapidement. M. Trinquet lui-même nous le rappelle: « *Mon monde est failli, ma forme est vidée, je ne pense désormais qu'à finir* », écrit Montaigne dans ses ultimes additions aux *Essais*. Sachant en quelle faiblesse douloureuse le courbait un mal ancien et irrémédiable, pouvons-nous l'imaginer, en mars 1591, dix-sept mois avant sa mort, bottes aux jambes enfourchant son cheval pour se rendre au Fleix? Il était, dès lors, plus malade que son vieil ami. Et comment supposer que, sentant la vie lui échapper, il songe à être le protecteur du jeune Frédéric, âgé de onze ans, et, qui pis est, qu'il s'offre lui-même pour ce rôle d'avenir? Cela est incompatible avec la raison et le bon sens qui le caractérisent. C'est incompatible aussi avec le caractère du marquis de Trans. Car, il faut y revenir, ce vieillard autoritaire et bougon, qui ne voulait pas même « se mettre entre les mains des chirurgiens »

giens »⁸, et dont les défauts se sont aggravés avec l'âge, se retrouve, pleinement exprimé, dans les phrases du testament, à peine habillées du style notarial de l'époque: Dictant les clauses de dons charitables, habituelles aux seigneurs de son rang, c'est le marquis de Trans, et non Montaigne, qui précise qu'il ne faut point faire d'aumône aux « *paupres qui pourront gagner leur vie, lesquels s'amusent et ne veulent rien plus faire que de demander pour Dieu* ». Voilà bien son éternel souci d'épargne « et de chicheté ».

C'est Germain-Gaston de Foix, autoritaire et dominateur, qui « *prohibe et défend* » à tous ses héritiers de contracter mariage sans le consentement des exécuteurs testamentaires, sous peine d'être « exhéredés » de tous biens.

C'est lui qui a désigné ces exécuteurs testamentaires, auxquels il a dû, d'ailleurs, penser depuis longtemps. Il les choisit, logiquement, beaucoup plus jeunes que lui, sans réaliser la gravité de l'état physique de Montaigne. Ce dernier « ne quitte plus guère son château »; Bussagnet est à Bordeaux, conseiller au Parlement; La Force, plus loin encore, sert dans l'armée du roi. Peu importe. Il n'a pas à demander leur avis. Il les connaît de longue date et les estime assez pour être sûr de leur adhésion et de leur respect de ses volontés. S'il s'en est ouvert à quelqu'un, c'est à la marquise, sa femme, qui est près de lui et a toujours tenu dignement sa place, tant à la cour que dans leurs seigneuries. S'il l'a consultée, comment ne seraient-ils pas d'accord? L'amitié de Michel de Montaigne est indiscutable et profonde; il a été mêlé à tous les événements heureux ou néfastes de la maison de Foix-Gurson. Geoffroy de Montaigne, sieur de Bussagnet, est aussi de leurs amis, homme de grand sens et fermement catholique. Certes, Caumont-La Force est protestant; mais cela n'allère en rien les rapports étroits et de vieille amitié qui ont toujours régné entre les deux familles et se continueront encore au siècle suivant. Palma-Cayet, notant les sauvegardes baillées par le duc de Mayenne en 1587, cite, de compagnie, « les dames de Caumont et de Trans... des seigneurs de la reli-

8. A.-M. Bonse, cf. A.H.G.

— Blessure reçue probablement un an auparavant, à la suite de violentes contestations avec les protestants de Bergerac au sujet de l'enlèvement des cloches du prieuré de Sourzac. Les Jurades de Bergerac relatent le fait en 1588, ainsi que le bruit de la mort, bruit erroné sans aucun doute, du vicomte de Meille. Il faut noter ici que, parmi tous les titres du marquis de Trans, c'est celui de Meille qui était le plus usité en Bergeracois, ce nom ayant été donné à la seigneurie du Fleix au siècle précédent; mais, dès le XVII^e siècle, c'est l'appellation de Fleix qui a prévalu.

gion prétendue réformée et autres catholiques tenant le party du roi de Navarre ». De plus, la mère de la première épouse de Germain-Gaston de Foix, Louise de Pellegrue, n'était-elle pas une Caumont? Et le jeune Frédéric de Foix n'épousera-t-il pas, en 1611, Charlotte de Caumont de Lauzun? Au surplus, il ne faut pas s'imaginer comme on le fait trop souvent en notre siècle qui se croit tolérant, que catholiques et huguenots du xvi^e siècle se détestaient systématiquement. La modération de Montaigne s'est exprimée en des *Essais* qui sont uniques, mais il ne fut pas seul à la pratiquer.

Nous retrouvons encore, dans le testament du marquis de Trans, son attachement inébranlable à la religion traditionnelle. Il revient, en différents paragraphes, sur cette question de catholicité qui lui tenait tant à cœur. Désignant son héritier universel, il impose la condition qu'il sera, ainsi que ses enfants et descendants, « *catholique pour venir à la succession* ». Ordre formel qui est, sans conteste, celui de Trans et non de Montaigne.

Le marquis ayant très suffisamment exprimé ses désirs puisqu'ils sont transcrits par son notaire dans une forme où transparait nettement sa personnalité, pourquoi aurait-il eu besoin d'un conseiller pour donner à ses héritiers le conseil politique qui fut la ligne de conduite de toute sa vie? On peut avancer d'abord qu'en raison de son caractère plus irascible que jamais, il n'eût accepté le conseil de personne, fût-ce de son ami Montaigne. Au surplus, celui-ci, malade et désabusé, n'était guère en humeur d'en donner: « *Si je ne reçois de conseil, j'en donne encore moins: j'en suis fort peu enquis, mais j'en suis encore moins cru...* ».

Remarquons enfin que le testament est l'acte essentiellement personnel et secret que, même affaibli, on ne fait pas faire par autrui. Il est fréquent de voir un vieillard ou un grand malade reprendre des forces, et même plus de lucidité pour réaliser cet important et dernier message. En tous cas, les idées essentielles et le souvenir des époques les plus marquantes d'une vie dominent toujours la pensée des gens âgés. Pour le marquis de Trans, le *principe de la légitimité royale* et le *principe de catholicité* ont gouverné toute son existence. Nous l'avons montré dans une précédente étude³. Ajoutons seulement ceci: il a été plus profondément, plus ardemment catholique que Montaigne. Son dévouement au roi, ou à l'héritier légitime — fût-il huguenot — a été si total, si intransigeant, qu'il lui a fait prendre

« à faveur et gratification singulière du ciel »⁹ la mort de trois de ses fils (juillet 1587), en un même combat, au service du roi de Navarre; ce que le philosophe estime être la marque « d'une humeur monstrueuse », soit d'une volonté prodigieuse, étonnante, dont lui ne se sent pas capable. Des sentiments aussi violents, auxquels ont été accordés tous les actes d'une longue vie, ne s'éteignent pas avec la vieillesse, même chancelante. Le vieux marquis commande, tempête et bougonne, tyran octogénaire dont on ne craint plus les pas tremblants. Mais il donne, dans son testament, la ligne de conduite splendide qui fut la sienne, et qui a fait, dans le passé, la force de la royauté et de la France. A cet ordre d'un aïeul, « déchu comme un enfant » de toute maîtrise, tous ses descendants obéiront.

En terminant, puis-je me permettre d'invoquer le philosophe? Je songe à sa droite raison, à son intelligente diplomatie, à son caractère profondément libéral. Partageant les opinions de son voisin de Gurson dont il dut, d'ailleurs, subir l'ascendant (n'oublions pas qu'il était son cadet d'un quart de siècle), leur rôle politique prit le même chemin. Leur amitié aidant, leurs qualités et leur dévouement réunis furent pour beaucoup dans l'aboutissement du destin d'Henri IV. Mais le philosophe reste, à travers les faits et les écrits, plus modéré que le guerrier.

Aussi, je me demande si, revenant, d'aventure, parmi nous, l'ombre de Montaigne ne s'inquiéterait pas quelque peu de la « violente amour » que lui portent nombre de ses amis. D'aucuns ont voulu qu'il soit l'apôtre de la laïcité, d'autres en ont fait un saint. L'un voulait absolument qu'il ait écrit le *Contr'Un* de La Boétie, un autre qu'il ait prononcé une phrase historique attribuée à Henri IV. Aujourd'hui, on prétend qu'il a « suggéré, sinon dicté » l'essentiel du testament du marquis de Trans.

Dans mon coin de Périgord, loin des savantes digressions de la capitale, mais tout près de la calme tour du philosophe, je crois l'entendre dire de l'amitié ce qu'il écrivait de la vertu: « elle devient vicieuse lorsqu'on l'embrasse d'un désir trop aspre et trop violent. »

Louise GARDEAU.

9. Trans, identifié par Florimond de Raemon dans ce passage des *Essais* (I. I, ch. XI.), p. 308, tome 1^{er} de l'édition de M. Rat; addition de Montaigne postérieure à 1587.

SARLAT

LE CLOCHER DE L'ABBATIALE

L'époque romane a laissé en Périgord au moins deux des plus beaux clochers de France, St-Front, monument unique par sa hardiesse et sa décoration romaine, mais qui n'a pas fait école, Brantôme, construction élégante et savante, prototype de nombreux clochers à baies gablées, du Limousin au Calvados.

Immédiatement après ces œuvres de grand art, il faut placer le clocher construit au XII^e siècle par les moines de l'ancienne abbaye de Sarlat, cent cinquante ans au moins avant la création de l'évêché, 1317. Le type est celui de la majeure partie des clochers romans de France, tour carrée se plaçant à l'ouest de l'église romane orientée, et couronné, non d'une flèche en pierre, mais d'une courte pyramide en charpente. Le volume du monument, la pureté de ses lignes, la richesse de l'ornementation, le classent parmi les meilleures réalisations de ce merveilleux XII^e siècle.

Malheureusement, si les deux clochers de St-Front et de Brantôme nous sont parvenus en état de parfaite conservation ou restauration, le clocher de Sarlat n'a pas connu pareille fortune. Les matériaux étaient d'une exceptionnelle qualité, l'exécution irréprochable, l'équilibre parfait. Rien n'a bougé dans la masse depuis la perfection de l'œuvre; ni lézarde, ni désordre ne se sont produits. Le temps a respecté cette belle œuvre; l'homme n'a pas été aussi déferent et de graves mutilations ont altéré la beauté primitive du monument. C'est la série de ces mutilations et leur chronologie qu'il convient de décrire.

L'ÉTAT PRIMITIF

Pour revoir l'état primitif de l'œuvre, il faut l'aborder de la place centrale de la Liberté, par la rue du même nom, vers la place du Peyrou. De là, apparaît la puissance et la majesté du clocher construit par les Bénédictins de Sarlat.

Au-dessus de la base actuellement empâtée de constructions postérieures, montent deux grands arcs aveugles à plein cintre. C'était une tradition de l'art roman, de tapisser de séries d'arcs aveugles les surfaces de murs que n'accidentaient ni contreforts, ni portes, ni fenêtres, afin d'en dissimuler la nudité. Les bandes verticales engendrées par ces arcs constituent à la fois une élégante décoration et des séries de contreforts plats qui renforcent et consolident les murs.

Sous chacun de ces arcs, une baie longue et étroite, dépourvue d'ornements, mais d'appareil soigné, et dont le cintre affleure à peu près la moitié de la hauteur totale de l'arc, avait assurément pour but d'éclairer la salle haute au-dessus de l'étage inférieur. Cette salle était appelée à jouer un rôle militaire et à servir de refuge, au cas de nécessité.

La face ouest, la plus ornée, comporte même trois grands arcs aveugles, l'architecte ayant gagné sur la largeur des bandes, la place du pilier supplémentaire.

Tous ces arcs sont surmontés d'une archivolte semée de têtes de clous, qui se profile sans interruption sur les trois faces visibles de l'édifice. Premier souci manifeste de recherche et de décoration.

Au-dessus de ces arcs règne une corniche supportée par des corbelets en têtes de chevrons. Elle sépare l'étage des grands arcs plats, sobrement décoré de la seule archivolte aux têtes de clous, de l'étage des cloches où la décoration extérieure est d'une richesse exceptionnelle. Cette décoration consiste en une arcature de quatre arcs sur chaque face du clocher, deux arcs aveugles aux angles, qui retombent sur des tailloirs, chapiteaux, colonnettes appareillées, munies de leurs bases. Entre ces deux arcs aveugles s'ouvrent deux arcs à deux rouleaux, chaque rouleau supporté par sa colonnette. En sorte que le faisceau qui se trouve entre les deux arcs ouverts se compose de quatre colonnettes et l'autre pied-droit de chacune de ces deux baies, de trois colonnettes. Une archivolte parsemée de têtes de clous fait saillie autour de tous ces arcs et se continue ininterrompue sur toutes les faces du clocher. Les trois faces visibles étaient semblablement décorées et cette profusion d'arcs, de chapiteaux, de colonnettes et d'archivoltes constitue une décoration somptueuse ; le clocher surmonté, après un entablement très simple, d'une toiture à quatre pans, grisaille de ces larges pierres plates spéciales au Sarladais.

Il est à remarquer que tous les chapiteaux qui supportent ces arcs, bien que placés à une hauteur où l'œil ne saurait distinguer aucun détail, ont pourtant été traités par le sculpteur roman comme s'ils devaient être aperçus à portée de la vue, et ornés de sculptures telles que feuilles d'eau larges et lisses, visages humains, têtes de clous et autres motifs habituels au XII^e siècle.

Mais la partie la plus ornée était, comme il convient, la face ouest, façade principale de l'église abba-

liale, dont l'étage inférieur formait narthex. Sur cette face s'ouvrait le portail de l'église ; c'est là évidemment que l'architecte roman avait accumulé toutes les richesses de son inépuisable décoration.

L'étage supérieur était en tous points identique à celui des autres faces où le sculpteur avait semé des arcatures auxquelles il était impossible de rien ajouter.

Mais l'étage au-dessous, celui des grands arcs plats, comporte, comme il a été dit plus haut, trois arcs au lieu de deux, en sorte que la multiplicité des lignes concourt à la décoration.

Au niveau du sol et sur la hauteur d'un étage, le maître d'œuvre édifia un massif de maçonnerie en saillie dont le but principal n'est point de renforcer le mur, mais d'obtenir une percée plus profonde, permettant de loger un portail monumental, formé de voussures multiples retombant sur des colonnettes munies de tailloirs, chapiteaux et bases, où se concentre toute la richesse de l'ornementation. Un exemple typique de ce procédé ornemental, fréquent à l'époque romane, subsiste intact à l'intéressante église de Tayac et M. de Verneilh, dans l'étude dont il assortit un remarquable dessin, au t. IV du *Bulletin* de notre Société, ne manqua pas de signaler l'ingéniosité de l'artifice.

Sur ce massif viennent s'amortir les bandes des trois grands arcs. Entre les bandes des deux arcs latéraux, le constructeur a ménagé deux niches dans lesquelles il a logé quatre statues de pierre dont l'inspiration, loin d'être empruntée aux tissus orientaux, paraît se rapporter à des scènes réalistes de la vie courante. L'interprétation n'en est ni transparente, ni certaine.

La niche S.-O., à droite de l'entrée, abrite deux personnages de taille inégale, qui paraissent l'un et l'autre vêtus de costumes militaires. Le plus grand a le bras droit levé et soutient sur sa tête une grosse pierre arrondie. L'autre, également debout, tient de la main droite un oiseau sur sa poitrine et de la gauche une épée.

Dans la niche N.-O., à gauche de l'entrée, deux autres personnages de même facture, le petit, un bâton à la main, le sac et la gourde du pèlerin sur le dos, a l'attitude d'un suppliant ou d'un mendiant vêtu de chausses, tandis que le plus grand, vêtu d'une robe, lève le bras droit.

En dehors même de l'arête de cette face ouest du

clocher se dresse, dans une niche saillante qui lui a été ménagée, la statue plus grande que nature de la Fileuse, femme portant une longue robe, tenant d'une main la quenouille, de l'autre le fuseau. Ses pieds reposent sur le massif en saillie signalé plus haut tel que l'a établi le constructeur primitif, et c'est là un détail important pour la suite de cette étude.



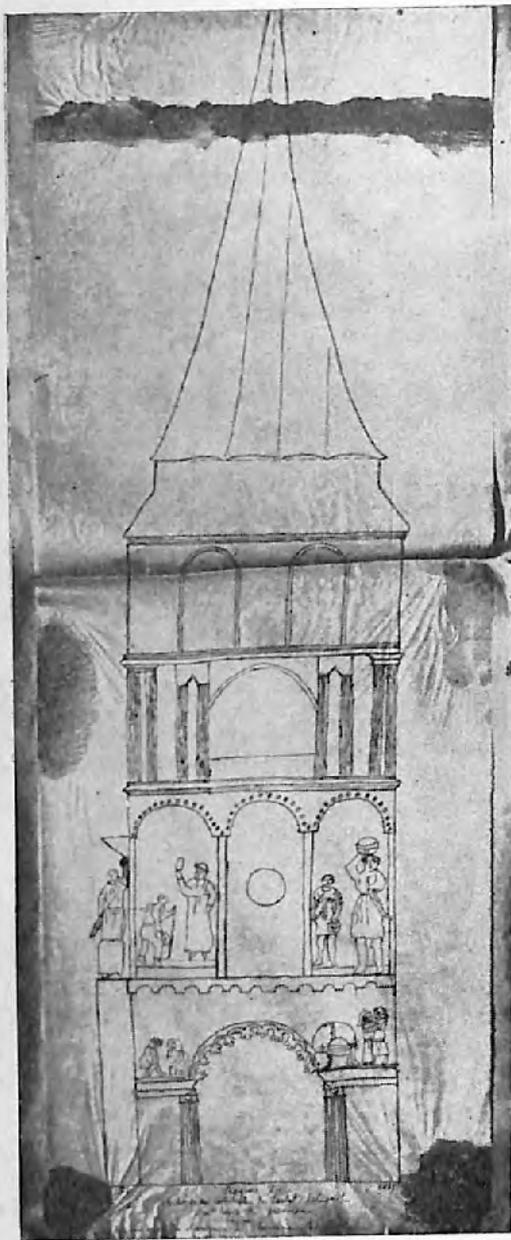
Arch. Mon. Historiques

Le portail de Tayac

Quant à l'arc médian de cette face, il ne paraît avoir reçu jamais d'autre décoration qu'un simple oculus, mais à un emplacement supérieur à la baie actuelle.

Le dessin reproduit ci-contre est un méchant croquis de cette façade du clocher, dans l'état où elle subsistait vers 1700. Il se trouve dans le manuscrit des *Chroniques* du chanoine Tarde, continuées par un anonyme pour la période de 1623 à 1709¹. Dans sa naïveté, il est infiniment précieux ; sans lui, nous n'aurions aucune idée de ce que pouvait être le portail de l'église abbatiale. Jouanet en a eu connaissance ; dans sa statistique de l'arrondissement de Sarlat, au *Calendrier de la Dordogne pour*

1. Bibliothèque municipale de Périgueux, manuscrit 100, fol. 30.



Le clocher dans son état ancien (V. 1700) *Astre, phot.*

l'an 1817, p. 161, il parle de ce « dessin assez grossier de la porte de l'église » qu'il a utilisé pour sa description du clocher.

Ce croquis nous montre qu'au-dessous des cinq statues décrites plus haut commençait le massif en saillie destiné à donner au portail un aspect plus monumental. Une corniche surmonte ce massif, soulignée d'une plate bande de petits arcs en feston. Au-dessous, une archivolte rehausse l'extrados des voussures du portail (Voir pour ces détails le portail de Tayac). Les deux sommiers supportant l'arc formaient saillie et se profilaient sur le nu du mur, constituant socle pour un nouveau groupe de statues de même facture et de même époque que les cinq supérieures.

Côté N.-O. : Deux personnages où le chanoine Tarde, qui les avait sous les yeux, a vu « deux athlètes nus au dessus du nombril, qui semblent se joindre ou se frotter », tandis que Jouannet qui n'a vu que le croquis, a trouvé deux personnages assis, un homme souffrant et décharné, une femme qui se cachait la figure. Les deux descriptions ne concordent guère. Le témoignage de Tarde paraît préférable lorsqu'il s'agit, non d'interprétation, mais de choses vues quotidiennement, pendant des années, par suite familières.

Côté S.-O. : Le jongleur faisant les reins cassés, thème indiscutablement roman², que l'on retrouve identique sur un bas-relief de l'église de Foussais (Vendée). Et enfin, laissons parler le bon chanoine Tarde : « Les deux autres sont mâle et femelle qui se caressent et accoient ». Le dessin nous les montre vêtus et coiffés. C'est un thème fréquent dans la sculpture romane et il n'est guère d'église de nos pays où on ne le retrouve, soit sur les façades, soit sur les modillons des corniches absidiales.

Ces détails sur des statues dont certaines ont disparu étaient nécessaires pour mettre définitivement au point la question de l'âge de ces sculptures. Les auteurs qui les ont décrites le plus récemment, les affirment « certainement pas antérieures au XIV^e s. ». Mais y a-t-il une confusion possible entre la bonne grosse sculpture romane, massive, souvent satirique, et la sculpture idéaliste, élancée, aux draperies compliquées, aux attitudes maniérées, du XIV^e s. ? Il est bien certain que nous sommes en pré-

2. Sur les figurations de jongleurs, v. Emile MALE, *L'Art religieux du XII^e siècle*, p. 312-313.

sence d'une statuaire contemporaine de la construction du clocher et que le maître d'œuvres roman du XII^e siècle avait jugée nécessaire pour apporter du mouvement et de la vie dans l'austérité de sa façade³.

Ajoutons ce détail intéressant donné par le chanoine Tarde : « Ces statues étaient peintes, comme il paraît encore ».

Les constructeurs romans, les premiers, adoptèrent les portes des édifices comme lieu de prédilection pour la décoration et l'ornementation, conception qui devait, jusqu'à la Renaissance, recevoir de prodigieux développements. Notre croquis du XVII^e s. ne nous donne qu'une idée très insuffisante de cette décoration. Il faut la compléter en tirant les déductions qu'impose l'existence du massif en saillie dont nous avons déjà parlé.

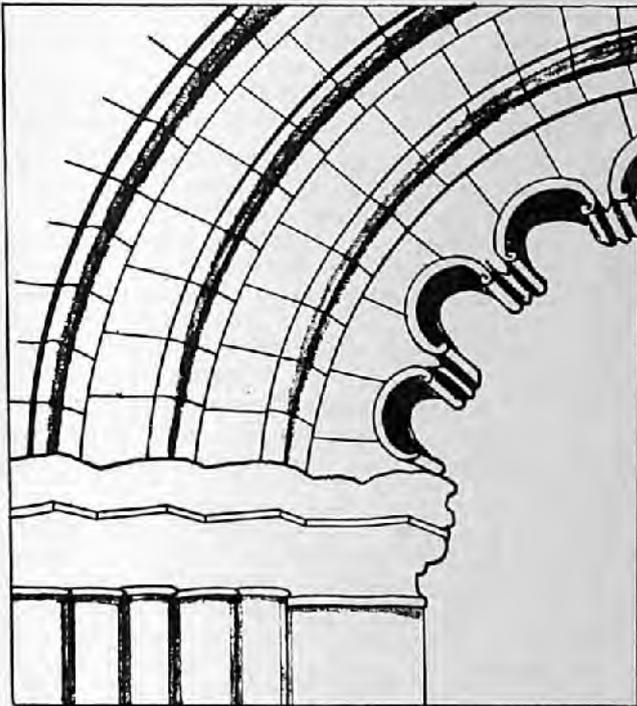
Ce massif lié au mur du clocher donnait une épaisseur totale, encore vérifiable, supérieure à 2 m. 50. Dans cette masse on ménagea une large baie présentant un ébrasement vers l'extérieur, formé, non d'une surface en biais, mais d'une succession de ressauts rectangulaires, au nombre de sept, correspondant à autant d'arcs concentriques, en retrait les uns des autres et qui encadraient la baie.

La sécheresse des arêtes formées par ces voûtures fut corrigée par des fûts de colonnettes, supportées par des bases moulurées, surmontées de chapiteaux sculptés sur lesquels se développaient, soit de fortes moulures ou tores, comme à Tayac, soit plus probablement de luxuriantes sculptures ne laissant pas un pouce de surface inoccupé, comme à Chalais, à Aubeterre, ce que rendent vraisemblables quelques lignes du continuateur des *Chroniques* de Tarde que nous citerons plus loin.

L'arc intérieur, dont les pieds-droits étaient eux aussi ornés de bases, colonnettes et chapiteaux, était *polylobé*. Notre croquis nous a révélé ce motif particulier de décoration, fréquent en Gironde, en Charente, en Vendée,

3. De l'avis de Guilhermy, Bibl. Nat. nouv. acq., fr. 6109, fol. 12, elles sont bien « à peu près romanes ». Nous remercions M. Bouchreau qui nous a fourni ce renseignement. Les quatre statues qui subsistent sont protégées par des dalles en pierre non décorées et maladroitement insérées dans des entailles de profondeurs inégales creusées dans les bandes des grands arcs aveugles. Même la dalle de la niche S.-O. ne paraît pas de niveau horizontal. La conception générale de l'édifice est trop soignée pour qu'il soit possible d'imputer au maître d'œuvre primitif un mode aussi rudimentaire de logement des statues. Il est probable que ces dalles ont été imaginées par les restaurateurs du XVIII^e siècle. Le croquis de 1700 ne figure, en effet, aucune loge pour les quatre statues qu'il représente pourtant avec une certaine exactitude, tandis que pour la Fileuse, il reproduit la pierre en saillie qui l'abrite.

en Corrèze, très rare en Périgord. On n'y connaît d'autre portail polylobé que celui de Tayac. Mais à en juger par le croquis, les polylobes de Sarlat étaient d'un art beaucoup plus évolué que ceux de Tayac. Dans ce dernier les lobes se terminent en une simple pointe ; encore sont-ils gauchement traités puisque le joint de deux claveaux se trouve couper exactement la pointe, ce qui est une erreur manifeste, le joint devant le plus possible être dissimulé. D'autre part la division en deux de la pointe le rend plus vulnérable et en augmente la fragilité; on en voit la preuve à Tayac où presque toutes les pointes sont épaufrées. Sur notre croquis les redents des lobes s'épanouissent en fleurons à trois pétales, semblables en cela aux polylobes de Chalais en Charente, de Puyseguin et de Petit-Palais, en Gironde. Le fleuron forme un claveau séparé qui s'insère entre deux autres claveaux concaves, ce qui suffit à former les lobes avec une aisance évidente, une dissimulation des joints et une épargne de pierre et de taille non négligeables.



Polylobes girondins et charentais

Les arcs polylobés de Petit-Palais comportent cinq lobes ; les portes de Chalais et de Tayac en présentent sept. Sur notre croquis on en compte neuf. C'est là un chiffre limite, mais il n'est pas impossible qu'il soit exact. Ce qui est très inexact, par l'inhabileté du dessinateur, c'est la figuration des colonnes romanes avec l'apparence de colonnes cannelées. Sachons lui gré cependant. Tout informe qu'il est, son croquis, rapproché de ce qui subsiste du clocher, nous permet parfaitement de reconstituer l'état primitif du monument.

On ne saurait terminer cette description sans signaler que l'intérieur du clocher est aussi digne d'attention que l'extérieur et beaucoup plus intact.

L'étage inférieur formant porche ou narthex est couvert d'une voûte d'arêtes, sans doute la plus ancienne du Périgord. Cette voûte est supportée par quatre grands arcs brisés, de large intrados à section plane, reposant sur impostes et forts piliers. Les architectes romans n'ignoraient pas l'arc brisé : ils s'en servaient volontiers lorsqu'il s'agissait de supporter la lourde charge des quatre murs d'un clocher. L'arc brisé offrait une résistance infiniment supérieure à celle de l'arc plein cintre. L'arc Nord est à double rouleau. La voûte d'arêtes n'est point un blocage, elle est au contraire très habilement appareillée.

Au sud de ce porche, on aperçoit une étroite galerie entre la maison abbatiale et le clocher. Le mur sud de cette galerie est décoré d'une arcature romane aveugle dont les cinq arcs plein cintre retombent sur des tailloirs supportés par des corbeaux sculptés de grosses têtes d'hommes, dont deux sont barbues et deux imberbes. Cette singulière décoration s'apparente fort bien aux statues de la façade et supporte une voûte en demi-berceau qui vient buter contre le mur du clocher. Bouffanges nous apprend que là était la chapelle Saint-Etienne, mais qu'elle avait changé de destination longtemps avant la suppression du Chapitre et ne servait plus que de décharge, comme elle le fait encore ⁴.

Mais il y a plus : à la hauteur du sommet des grands arcs plats de la façade, le clocher se trouve voûté d'une coupole sur pendentifs supportés par des piliers formant ressaut, de trente centimètres seulement, dans les angles de la tour. La coupole s'élève en retrait de l'arête des pendentifs, construite par assises horizontales

4. *Le Sarladais*, N° du 2 mars 1889.

superbement appareillées. Son extradós nivelé forme le pavé de l'ancien étage des cloches, aux arcatures romanes extérieures et ouïes pour la diffusion du son.

La coupole est le genre de voûte qu'on emploie le plus fréquemment à l'étage inférieur des clochers⁵. Mais c'est une belle audace de l'architecte que de l'avoir transportée presque au sommet du clocher, d'avoir fait supporter aux seuls murs de la tour et sans piliers apparents, la masse et le poids que représentent les matériaux d'une coupole appareillée en pierre dure de forte épaisseur, alors surtout que le total de ces poids, coupole, arcatures, gros murs, voûte d'arêtes portent sur le vide des grands arcs brisés de la base et n'ont d'autre soutien que les quatre pieds droits de ces arcs. Les calculs du constructeur se sont avérés exacts, puisque plus de sept siècles ont passé sans que le moindre désordre se soit révélé dans ce surprenant édifice.

Il faut bien dire qu'il avait prévu sa coupole et calculé ses murs en conséquence : ils sont en pierre dure, de taille régulière et leur épaisseur, sur les quatre faces, est partout, jusqu'au sommet, supérieure à un mètre.

Chose surprenante et inattendue, cet ancien étage des cloches est lui-même revêtu d'une décoration intérieure de colonnes engagées qui constitue une recherche décorative d'un étage inaccessible à tout autre qu'au carillonneur ; peut-être aussi un élément confortatif des groupes de colonnettes extérieures qui, malgré leurs masses, auraient pu inspirer quelque inquiétude en raison des secousses des cloches, ou plutôt contrepoids destiné à neutraliser les poussées de la coupole.

Tel était le clocher de l'abbaye de Sarlat, lorsqu'il fut terminé vers le milieu du XII^e siècle. Cette date, qui résulte de l'étude archéologique, n'est point démentie par les documents historiques. A dire vrai, nous n'avons aucune pièce qui précise l'époque de cette construction. La liste des abbés donnée par la *Gallia christiana*, les documents reproduits dans cet ouvrage, les *Chroniques* de Tarde, le chartrier de l'abbaye de Sarlat, reconstitué par le colonel Marmier⁶, ne font aucune allusion à la construction de l'église ou du clocher et ne précisent quel abbé peut se glorifier de cette édification. Cependant une bulle

5. R. DE LASTEYRIE, *L'Architecture religieuse en France à l'époque romane*, p. 266.

6. *Bull. de la Soc. hist. et archéol. Périgord*, t. XI (1884), p. 450 et s.

du pape Eugène III, de 1153⁷, énumère et confirme les possessions de l'abbaye de Sarlat, soit 86 paroisses. Ce nombre est suffisamment révélateur de la puissance du monastère. Il est vraisemblable d'attribuer à cette période de prospérité l'édification de ces symboles de la richesse. Tandis que les seigneurs féodaux construisaient leurs châteaux forts, les moines édifiaient leurs églises et leurs clochers. Ce fut une véritable émulation entre les abbayes d'une même région pour élever le plus haut et le plus beau monument destiné à attester à tous les regards la prospérité du monastère. A Sarlat, l'abbé Gilbert (1134), ou l'abbé Raymond de Fénélon (1153) réussirent à édifier une œuvre d'art magnifique qui plaçait le monastère parmi les premiers du Périgord. Ils laissaient à leurs successeurs un très beau produit de cette école Poitevine qui, de la Loire aux Pyrénées, peupla le Sud-Ouest de superbes édifices romans. Et à l'inspiration du Poitou, le Périgord avait ajouté sa saveur locale par l'apport de la coupole sur pendentifs du sommet du clocher.

Malheureusement cette œuvre magnifique ne devait pas nous parvenir dans toute sa splendeur ; les successeurs des abbés ne recueillirent pas les traditions de goût artistique transmises par les constructeurs. Ils ne se firent aucun scrupule de mutiler le chef-d'œuvre qu'ils avaient reçu.

PREMIÈRE MUTILATION : 1531

Le caractère ostentatoire des puissants clochers abbatiaux ressort de cette circonstance que les plus anciennes cloches sont petites et de fabrication grossière⁸. Le Périgord possède sans doute l'une des plus anciennes, la cloche de La Villedieu⁹. Une autre se trouve près de nous, à Roc-Amadour. On les attribue au XII^e siècle. L'une et l'autre sont formées de deux lames de fer rivées et le diamètre, à la base de la première, mesure 39 centimètres. Quel besoin de construire des monuments massifs pour loger de tels objets qui s'apparentent aux sonnailles des troupeaux de montagne ?

C'est seulement vers la fin du XIII^e siècle que l'art du fondeur parvint à couler des cloches de bronze d'un seul jet, dont la forme et le métal donnent au son le maxi-

7. *Id.*, p. 462. — TARDE, *Les Chroniques...* (Paris, 1887) p. 69.

8. LASTEYRIE, *op. cit.*, p. 377 à 379.

9. BRUGIÈRE et BERTHELÉ, *Exploration campanaire du Périgord*, p. 26 et 429.

mun de pureté et d'intensité. Le volume des cloches put aussi être augmenté et leurs proportions s'harmonisèrent mieux avec les tours édifiées pour les recevoir.

En l'année 1531 seulement, le chapitre de la cathédrale de Sarlat, humilié de ne posséder que des cloches désuètes, se résolut à en acquérir une dont les sonorités rempliraient l'étroit vallon de la Cuze. On se procura une magnifique cloche du poids de 1.200 livres et dont le diamètre à la base approche trois pieds (90 centimètres).

Quel fut le fondeur de cette cloche ? Fut-elle fondue sur place à Sarlat, ou transportée d'un atelier plus ou moins éloigné ? Fut-elle fondue spécialement pour la cathédrale de Sarlat ? Fut-elle exécutée aux frais du chapitre ou de l'évêque ? De tout cela nous ne savons rien. La cloche porte bien une magnifique inscription latine, en caractères gothiques, dont un moulage a été reproduit au *Bulletin de la Société*, t. XVI, 1889, p. 280; mais ce texte est une formule empruntée à la Légende Dorée de Jacques de Voragine, qui a un caractère impersonnel et se retrouve sur des cloches de St-Jean de Latran à Rome, de Mieussy en Savoie, etc.

Une seule mention vivante et infiniment précieuse : la date,

M. CCCCC. XXXI. - 1531 ¹⁰

C'était une nouvelle gloire pour l'église de Sarlat, de posséder une superbe cloche, du bronze le plus fin et du poids de 600 kilogs. Mais encore fallait-il la monter dans le clocher, afin de la mettre en branle et lui faire réveiller les échos du vallon et des collines environnantes.

Or cette cloche mesurait à la base 90 centimètres, tandis que les ouïes du clocher ne présentaient que des ouvertures de 66 centimètres. Impossible de la faire pénétrer par ces ouvertures.

Encore plus impossible de la monter par l'intérieur. Il eût fallu perforer largement, de un mètre carré au moins la belle voûte d'arêtes qui couvre le porche et risquer peut-être l'effondrement total du clocher, en détruisant l'équilibre des forces savamment établi par le constructeur.

10. Et non 1481, comme l'abbé Bruglière avait cru lire d'abord. Erreur reconnue par lui-même en 1907 dans *l'Exploration campanaire*, p. 378, note 1 M. Maubourgnet, néanmoins, maintient cette date dans le *Bull. de la Soc. hist. et archéol. Périgord*, t. LIX (1932), p. 281.

Mais ce n'était pas tout: il eût fallu encore perforer de même la coupole du sommet du clocher, ce qui présentait une seconde fois les mêmes risques, en les aggravant.

Les maçons de 1531 eurent conscience des responsabilités qu'ils assumaient s'ils disloquaient à la fois par la base et par le sommet le parfait équilibre du clocher. Ils se sentirent incapables de parer à de telles difficultés et renoncèrent à toucher aux voûtes intérieures. C'est par l'extérieur qu'on pratiquera une coupure à l'étage supérieur du clocher pour permettre le passage de la cloche.

Précisément il se trouvait qu'en 1504 l'évêque Armand de Gontaud avait fait raser toute l'église romane, à l'exception du clocher. S'il avait commencé la reconstruction, c'est par le chevet qu'il avait œuvré et seule la chapelle absidiale se trouvait reconstruite. Quant à la nef elle était démolie et devait le demeurer bien longtemps, puisque Tarde écrit en 1623 que « Armand de Gontaud a laissé l'ouvrage en l'état qu'il est encore ». La nef ne devait être reconstruite par l'évêque François de Salignac qu'en 1683-1685.

Le clocher était donc momentanément isolé, comme le constate le plan de Sarlat levé par le chanoine Tarde lui-même en 1624 et reproduit en tête de l'édition des *Chroniques*. Puisqu'on avait décidé de pratiquer une brèche dans l'étage supérieur pour ouvrir un passage à la cloche, il était loisible de se livrer à cette mutilation sur la face Est de la tour, de manière à respecter l'ensemble décoratif de la façade Ouest du clocher, façade aussi de la cathédrale dont la reconstruction était en projet.

Par une absence de goût déplorable, il en fut autrement décidé et c'est sur la face ouest, façade principale du futur monument, que fut commis l'irréparable massacre. Toute la riche arcature supérieure tomba sous la pioche des démolisseurs. Lorsque le désastre fut consommé, il ne subsistait des quatre arcs romans que les vestiges encore visibles aujourd'hui. On n'osa pas toucher aux angles N.-O. et S.-O. de crainte de ne savoir retrouver la superbe ligne d'aplomb, en sorte que le faisceau de colonnettes subsiste à ces angles. Mais les arcs suivants disparurent. On conserva une seule colonne du deuxième arc, mais le chapiteau fut remplacé par de la maçonnerie surélevée jusqu'à la corniche, ce qui est dépourvu de sens commun. Dans la brèche ouverte on construisit une baie en arc brisé mesurant plus d'un mètre, permettant de passer non seulement la cloche de 600 kilogs, mais à l'avenir

*J. Secret, phot.*

Le haut du clocher

des cloches de plus grand volume encore. Le mur fut rétabli en maçonnerie quelconque, sans la moindre ornementation. Les maçons n'essayèrent même pas de reconstituer de chaque côté l'arc aveugle qu'ils avaient détruit et se reconnurent incapables de bâtir autre chose qu'une muraille toute nue.

Par contre ils surélevèrent le clocher d'un étage dénné de toute ornementation, mais percé sur chaque face, de deux larges baies en arc brisé pour assurer une plus complète diffusion du son.

Enfin, à la toiture basse de l'ancienne tour du mouëtier, on substitua une flèche aiguë en charpente, probablement couverte d'ardoises, la pente ne permettant guère l'emploi d'un autre matériau. La flèche se terminait par une girouette.

Le croquis du XVII^e nous donne une idée fidèle de cette flèche, semblablement figurée sur le plan du chanoine Tarde ; par contre, c'est par une fantaisie pure que le dessinateur a placé huit colonnes à l'étage de la brèche pour le passage de la cloche. Il a instinctivement établi sur le papier une symétrie dont les maçons n'avaient eu nul souci.

La cloche de 1531 se trouvait donc confortablement logée comme elle l'est encore, mais le clocher demeurait à jamais mutilé.

MUTILATION DU PORTAIL - 1706

Si l'étage supérieur du clocher roman avait été défiguré en 1531, le portail, cette partie la plus ornementée de l'édifice, demeurait intact avec son arc polylobé, ses colonnettes, ses voussures couvertes de sculptures, son double étage de statues et sa corniche festonnée. Voyons ce qu'en a fait le début du XVIII^e siècle.

Laissons parler le continualeur anonyme du chanoine Tarde, témoin oculaire, chez qui nous devons retrouver la fidélité que peut donner la vision personnelle :

L'an 1662, François de Salignac, évêque de Sarlat, fit rétablir son église cathédrale... Cette mesme année, la chapelle de Saint-Jean qui estoit sous le portique del Peyrou feust démolie, ainsi que le portique qui estoit très beau, enrichi d'ornements de pierre et de figures qui en relevoient l'esclat, affin de pouvoir bâtir plus commodément la grande nef et les chapelles, tellement que les Pénitens bleus se trouvant sans chapelle et sans fonds pour y bâtir, ils en furent demander au seigr Evêque...

« Cette année 1706 le seigneur évêque de Sarlat (Paul de Chaunnes), fit refaire la grande porte de l'Eglise Cathédrale qui estoit une vieille pièce, et la fit faire à la moderne, telle qu'on la voit à présent. Il fit descendre pour ça les cinq statues du bas étage... Ces statues furent portées cher le s^r de Pignol, advocat. Elles sont à présent dans son jardin ».

Le premier de ces deux textes n'est rapporté ici que pour prévenir une confusion entre la chapelle Saint-Jean qui était sous le portique du Peyrou, et le porche du clocher, lui aussi place du Peyrou. La chapelle St-Jean était une église distincte de la cathédrale ; et en dehors d'elle. Le plan de Tarde de 1624 la montre parallèle à la cathédrale, au pied de la rue qui monte en raidillon vers l'entrée Nord du Plantier, en alignement avec le mur Sud de l'ancien cimetière. Bouffanges nous dit aussi : « Dans l'enclos du Chapilre « on y voyait également une *ancienne* et grande chapelle dédiée à St-Jean-Baptiste et qui fut concédée à la confrérie des Pénitents bleus »¹¹. A en juger par l'orientation E.-O., le qualificatif d'ancienne, et la description du portique très beau, enrichi d'ornements de pierre et de figures qui en relèvent l'éclat, on se prend à rêver de quelque nouvel édifice roman légué par les abbés du XII^e siècle à leurs successeurs dépourvus de sens artistique, et qui devait concourir à donner à cette place du Peyrou un aspect monumental dont nous avons peine aujourd'hui à concevoir tout le charme. L'église St-Jean fut entièrement démolie en 1682, comme le dit le Continuateur, et il n'en subsiste aucun vestige¹².

Par contre le second texte ci-dessus s'applique bien hélas ! à l'antique façade romane du clocher de St-Sauveur. C'est donc en 1706 que l'évêque Paul de Chaulnes commit cette ultime mutilation et fit disparaître d'un seul coup toute la décoration accumulée par le constructeur roman pour animer l'entrée de l'église abbatiale.

Là encore une large brèche fut pratiquée dans cette façade ouest du clocher. L'architecte dont le nom ne nous est pas parvenu, démolit sans pitié l'arc polylobé, les sept arcs concentriques, les colonnettes, les bases, les chapiteaux, les voussures sculptées, les archivoltes. Disparurent aussi les cinq statues si caractéristiques de l'étage inférieur de la façade. Elles furent transportées chez l'avocat de Pignol, puis de là à son jardin. Et Jules Roux, dans un article au *Chroniqueur du Périgord et du Limousin* (13) nous apprend qu'en 1853, « elles n'existent plus ».

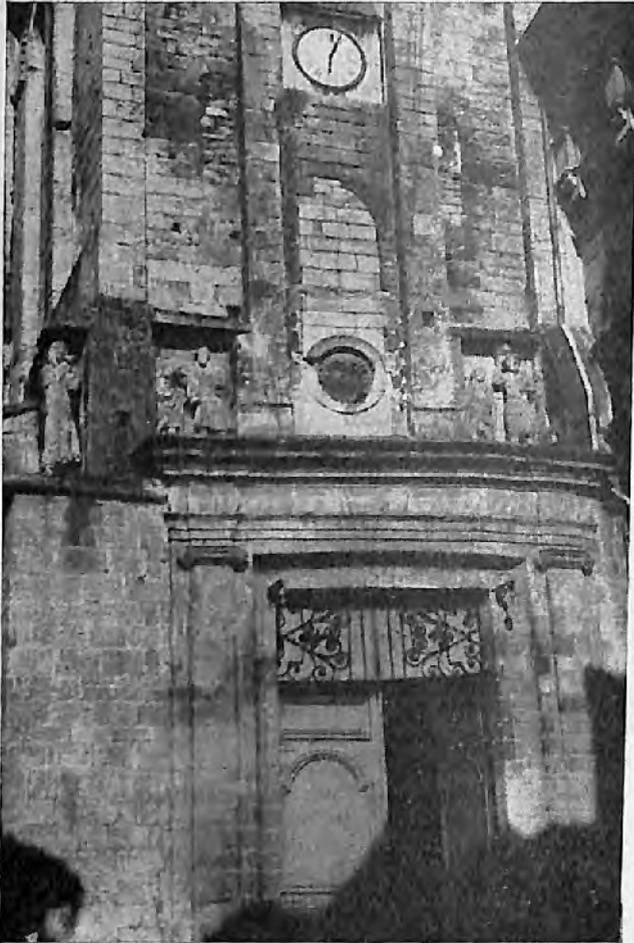
L'architecte, il ne s'agit plus de maçons, agit avec prudence pour ne pas compromettre la masse de l'édifice. Sa porte monumentale n'est qu'un simple placage qui ne supporte aucun poids et derrière lequel subsiste intact le

11. « Revue du pays sarladais » dans *Le Sarladais*, N° du 6 avril 1889.

12. TARDE, *Chroniques*, p. 341, note 2.

13. 1^{re} année, p. 253, note.

grand arc brisé qui soutient tout le mur de cette face. Il s'est bien gardé aussi de toucher au massif en saillie imaginé par le constructeur primitif pour donner de la pro-



J. Secret, phot.

Le bas du clocher

fondeur au portail du XII^e siècle. En sorte qu'une notable partie de ce massif avec sa couverture en dalles de pierres saillantes, demeure intacte au N.-O. et supporte toujours la statue de la Fileuse, témoins précieux de l'état antérieur.

Bien plus, afin de ménager la solidité de cet angle, l'architecte a dû décentrer sa porte dont l'axe ne correspond pas exactement à l'axe du grand arc médian de cette face.

Les maîtres d'œuvre du moyen âge, lorsqu'ils ouvraient une baie, proportionnaient leur ouvrage à la taille de l'homme. Il ne leur serait jamais venu à l'esprit d'ouvrir une porte dépassant 5 mètres de hauteur et 3 mètres de large, même pour le passage d'un évêque dont la taille n'atteignait pas 1 m. 80. Les porches de nos plus grandes cathédrales sont immenses par la décoration qui les environne. Mais la porte elle-même demeure à l'échelle humaine. Il était donc absurde de détruire tout un ensemble décoratif conçu par le créateur de l'œuvre, suffisante pour tous les besoins, et d'une vue agréable aux yeux, pour la remplacer par une immense porte copiée dans Vignole, pâle reproduction d'un temple de Grèce, de style ionique, avec ses piliers, ses chapiteaux et leurs volutes, son entablement complet, architrave, frise et corniche, qui à cette place est d'un ridicule achevé.

Si encore ce remplacement avait été imposé par la nécessité! Mais non, personne n'a jamais prétendu que l'ancien portail appelât une réparation. Enrobé dans des masses de maçonnerie de 2 m. 50 d'épaisseur, dans lesquelles la moindre lézarde n'avait jamais apparu, le portail roman polylobé n'avait pas bougé. Tous les portails du même type, en Gironde, en Charente, en Corrèze, à Tayac, sont toujours intacts, sauf le cas de mauvaise qualité de la pierre, comme à Chalais et Aubeterre, où d'ailleurs les dégradations ne sont que superficielles.

Faut-il accuser le mauvais goût de l'époque? — Mais ce mauvais goût régnant n'empêchait pas Mgr de la Béraudière à Périgueux, de reconstruire en 1640-1646, la coupole Est de sa cathédrale St-Etienne avec une perfection louée par tous les archéologues modernes. Et Sainte-Croix de Bordeaux, St-Pierre d'Angoulême, Notre-Dame la Grande à Poitiers, et Cahors, et Moissac, et tant d'autres églises romanes qui sont la gloire de la France, nous sont parvenues sans qu'aucun prélat se soit avisé de les affubler d'un portail ionique.

Cette triste et inutile mutilation est donc imputable au mauvais goût artistique de Mgr Paul de Chaulnes, prélat grand seigneur, mais très bon et très charitable, dont les chroniqueurs, à tous autres points de vue, n'ont laissé que des éloges.

Sans attendre l'époque romantique, l'œuvre architecturale de ce prélat fut appréciée comme elle le méritait. Le 3 mai 1778, François de Latapie, inspecteur des manufactures, passe à Sarlat ; il voit la cathédrale et note dans son journal de tournée : « La façade est si horriblement baroque qu'on ne sait comment la définir ; elle ressemble à celle d'une vieille tour carrée qu'elle n'excède point en largeur, et à laquelle on aurait plaqué une porte de caserne ¹⁴. »

Bouffanges ¹⁵ ne trahit aucune émotion devant le forfait accompli. Il se borne à une citation trop intéressante pour être négligée, puisqu'elle confirme en tous points les déductions tirées de l'étude archéologique : « Le vieux portail était ogival (?), formé d'arêtes circulaires passant d'un angle à l'autre, au nombre de sept, selon la description qu'en a laissée le chanoine Gérard ¹⁶. Le nouveau portail est de forme byzantine (!) et n'offre plus, au-dessus de son couronnement, que les cinq statues ou blocs que nous avons décrits. »

Par contre l'abbé Audierne ¹⁷ s'indigne en ces termes : « C'est à ce prélat [Paul de Chaulnes] que l'on attribue aussi la reconstruction de la porte actuelle de l'église de Sarlat... Nous ne l'en louons point ; elle accuse un mauvais goût. L'ancienne porte ornée de statues colossales, était en rapport avec le monument religieux. Ses archivoltes ogivales (?) retombaient sur des colonnes multipliées et se mariaient heureusement au style de l'édifice. Celle qui l'a remplacée est lourde et forme un contraste bizarre... » et plus loin, parlant toujours du prélat, « Que ne respectait-il l'ancienne porte ? La critique, toujours aisée, n'aurait pas pu l'atteindre ».

14. *Archives historiques de la Gironde*, t. XXXVIII (1903), p. 424.

15. *Op. cit.*, dans *Le Sarladais*, N° du 16 février 1889.

16. Le chanoine de Gérard-Latour, du chapitre de Sarlat, avait étudié de façon très approfondie l'histoire de son diocèse. C'est lui qui a fourni aux frères de Sainte-Marthe les listes des abbés et des évêques de Sarlat imprimées à la *Gallia christiana*. Il avait écrit une description de la cathédrale de Sarlat dont Dujarrie-Descombes, au *Bull. de la Soc. hist. et archéol. Périgord*, t. IX (1882), p. 479, disait qu'elle avait peut-être été imprimée, mais que lui-même n'avait pas été en mesure de vérifier l'existence de cette publication. Bouffanges, dans le passage ci-dessus, cite un extrait de cette description qu'il paraît donc avoir eue sous les yeux.

17. Précis historique sur la ville de Sarlat et ses évêques dans le *Calendrier de la Dordogne*, 1845, p. 246 et 255.

DE QUELQUES INJURES MINEURES

I. — De Bouffanges : « Nous devons élever nos plaintes sur l'altération que quatre des cinq statues qui nous restent ont subie. En 1802, à l'époque où le Concordat rendit notre église cathédrale à l'exercice du culte catholique, des ignorants qui, par malheur, se croyaient habiles, firent teindre en jaune ces vieux monuments brunis par le vernis sombre que les âges avaient déposé sur eux et qui s'harmonisait si bien avec celui de l'antique clocher. Le badigeon, cette arme funeste des vandales modernes, n'a épargné que la Parque Garsinde (la Fileuse) qui conserve encore la rouillure séculaire ¹⁸. »

Et en note : « L'auteur de ces fragments peut se féliciter d'avoir concouru à sauver cette statue de l'ocre dont on allait la couvrir. S'étant aperçu, mais trop tard, de l'exécution du ridicule projet de rajeunir ces monuments, il fut en avertir M. Manières, sous-préfet, et son ami d'enfance. Cet administrateur éclairé accourut et fit tomber la brosse des mains du barbouilleur. »

On se souvient que Tarde précise : « Ces statues étaient peintes, comme il paraît encore. » Polychromes, mais pas badigeonnées. Il est vrai que depuis 1802, un siècle et demi a bruni de nouveau les statues sottement barbouillées.

II. — Faute de documents, nous n'avons encore rien dit d'une chapelle en appentis au nord du clocher, en dehors du narthex, et formant saillie sur la place du Peyrou. L'existence de cette chapelle à l'époque romane paraît établie par un massif de maçonnerie se trouvant à son angle N.-O. et figuré au plan de la cathédrale dressé par le Service des Monuments historiques ¹⁹. Elle est d'ailleurs symétrique avec le réduit aux personnages barbus signalé ci-dessus. Il ne subsisterait de la construction romane de cet édicule que ce seul massif. Le surplus a été reconstruit et voûté en croisée d'ogive au XVI^e siècle. Bouffanges nous dit ²⁰ : « Au Nord du porche était la chapelle Ste-Anne. Elle a été aliénée durant la Révolution, avec le bâtiment qui servait au logement des sonneurs. »

18. *Op. cit.* dans *Le Sarladais*, N° du 14 juillet 1838.

19. Ce plan est reproduit par M. Deshoulières à l'appui d'un article sur la Cathédrale de Sarlat dans *Congrès Archéologique de France*, Périgueux 1927, p. 271. Cet article a été justement, mais insuffisamment, critiqué par M. Maubourguet dans l'article cité n° 10.

20. *Op. cit.* dans *Le Sarladais*, N° du 2 mars 1839.

Et de fait, sur une excellente photographie du clocher de Sarlat parue vers 1905 dans une *Géographie pittoresque de la France*, par Brossard ²¹, on aperçoit encore la baie en arc brisé qui éclairait cet édicule à l'Ouest, à demi obstruée de maçonnerie pour la ramener à la forme rectangulaire des fenêtres courantes au XIX^e siècle. Mieux encore, cette fenêtre est munie d'une paire de volets à persiennes qui, aux pieds même de la Fileuse du XII^e, produisent l'effet d'une odieuse profanation.

Heureusement le rachat de cet édicule a pu être effectué ; le Service des Monuments Historiques a dégagé la baie en arc brisé et supprimé les hideuses persiennes.

III. — La même photographie montre encore qu'à une époque indéterminée, peut-être même contemporaine de la construction, on avait protégé la porte de Mgr de Chaulnes au moyen d'une sorte de toiture dont l'arête était tangente à l'oculus de l'arc médian. La base et les jambes des statues du XII^e se trouvaient ainsi cachées à la vue. Les Monuments Historiques ont aussi fait disparaître ce masque, restauré la corniche de la porte de caserne et restitué l'aspect entier des statues.

LA FLÈCHE

Nous avons vu plus haut que la flèche en charpente et ardoises représentée sur notre croquis du XVII^e avait été montée lors des regrettables travaux de 1531. Le croquis témoigne qu'elle existait encore intacte en 1700.

Le 19 may 1701, le feu du ciel tomba dans le clocher de l'église cathédrale de Sarlat. Il entra par les fenestres où sont les cloches et s'estant retiré en haut par le dedans et n'ayant pas trouvé d'ouverture au bout de la flèche, s'attacha là. Il fit tomber la giroite, consuma tout le plomb, et en brulla environ deux brasses. Le seigneur Evesque, Mgr de Beauveau, la fit réparer ceste mesme année et de la mesme auteur, et fit percer à jour la voûte de la giroite, y faisant mettre 1701, et tout autour Restaurata ²².

L'explosion de la foudre avait dû produire dans la charpente des désordres non apparents et la réparation fut sans doute incomplète puisque, sous l'épiscopat de Mgr Denis-Alexandre Le Blanc (1721-1745), la flèche avait perdu son aplomb « par l'écart de quelques bois de charpente et menaçait d'entraîner dans sa chute, partie de l'église et partie de l'évêché. Elle fut abattue et remplacée

21. Dordogne, t. IV, livr. 144 (Paris, Flammarion, s. d.), p. 582.

22. *La Continuation de la Chronique de Tarde*, publ. par J. VALETTE, 1967, p. 49.

par celle élégante et légère que l'on voit aujourd'hui. Cette flèche s'élançait avec hardiesse et légèreté. Elle va se rétrécissant de sa base au sommet, d'abord quadrilatère, puis aux flancs arrondis et relevés en bosse, enfin fût de colonne. Une lanterne la domine et soutient, par des barres de plomb et à claire-voie, la calotte ou chapiteau qui porte la girouette. C'est dans cette calotte que se trouve le timbre de l'horloge...

« La hauteur du clocher et de la flèche que dut abattre Mgr Le Blanc était de 225 pieds, soit 75 mètres. Celle qui l'a remplacée est un peu moins élevée et la hauteur totale n'est plus que de 192 pieds (64 mètres) ²³. »

Nous sommes libres de ne point partager l'admiration de Bouffanges pour l'élégance et la légèreté de la flèche dont Mgr Le Blanc orna le clocher de Sarlat. Assurément elle n'a rien de commun avec le style roman de la tour que nous avons vue coiffée d'une sobre pyramide à quatre faces surmontée d'une croix avec girouette. Cette flèche bulbeuse procède du style Louis XV qui substitua partout à la ligne droite les courbes et les contre-courbes. Mais telle qu'elle est, il faut la reconnaître exempte de banalité. Elle fait maintenant partie du paysage sarladais et si son bulbe venait à disparaître, il manquerait à Sarlat quelque chose de son originalité. Il faut même rendre hommage aux ouvriers sarladais qui ont dressé vers 1740 ce chef-d'œuvre de charpenterie et à la qualité des bois employés qui subsistent intacts et sans déformation, après deux siècles passés.

CONCLUSION

Malgré les mutilations qu'il a subies, le clocher de Sarlat est encore digne d'admiration. Mais il faut le voir sur ses faces à peu près intactes, face nord, en venant de la place de la Liberté, ou face sud, l'après-midi, du haut du perron du Palais de Justice, d'où, invisible de partout ailleurs, il apparaît resplendissant de lumière. Certes, rien ne nous rendra la splendeur de son portail à l'arc polylobé, enfoncé sous ses sept voussures chargées de sculptures. C'est seulement par les yeux de l'imagination que nous pourrons revoir l'œuvre splendide laissée par les abbés bénédictins du XII^e siècle.

Nous avons terminé cet article lorsque le hasard d'une recherche nous fait retrouver les lignes suivantes du

23. BOUFFANGES, *op. cit.*, dans les N^{os} des 2 février, 2 et 30 mars 1839.

procès-verbal de la séance de la Société archéologique du 2 décembre 1937, présidée par M. le Chanoine J. Roux.

Les **Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de la Charente** (1936) renferment une étude considérable sur l'orientalisme dans l'art roman de l'Angoumois. M. le Président conteste la thèse de l'auteur qui voudrait expliquer les traces d'influence arabe qu'on remarque sur plusieurs églises de l'Angoumois par ce fait qu'elle se trouvaient sur le chemin des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle. Le Périgord se trouvait sur le même chemin et on ne voit à Saint-Front aucune influence de l'art arabe; à peine la devinait-on sur le portail de Tayac, sur l'ancien portail de la Cathédrale de Sarlat et sur une fenêtre de Saint-Amand-de-Coly, toutes églises relativement tardives. Les moines qui ont construit ces églises n'ont-ils pas été plutôt influencés par les dessins des manuscrits qui leur faisaient connaître l'ornementation orientale? ²⁴

Ainsi notre ancien et très regretté président, qui n'ignorait rien de l'architecture religieuse du Périgord, avait eu connaissance du croquis du manuscrit de Tarde et avait, avant nous, saisi l'importance qu'il faut attribuer à ce document. Nous nous trouvons, par une heureuse coïncidence, n'avoir fait que développer une idée qui lui appartenait et que nous avons plaisir à lui restituer. Nous devons cet hommage à sa mémoire vénérée.

ANDRÉ JOUANEL.

24. *Bull. de la Soc. hist. et arch. Périgord*, t. LXV (1937), p. 45.

CRIMES et DELITS en DORDOGNE

sous le Consulat et l'Empire

(1802-1807)

Nous avons fait précédemment connaître le registre en notre possession où se trouve transcrite, de 1817 à 1820, la correspondance du procureur du Roi à Périgueux ¹. Nous conservons un autre document du même ordre dont nous croyons bon de donner un aperçu.

Il s'agit de la correspondance de Godefroy Lanxade, commissaire du Gouvernement, puis procureur général impérial près le tribunal criminel de la Dordogne ², telle qu'elle a été enregistrée, du 29 brumaire an XI (20 novembre 1802) au 20 novembre 1807. C'est un registre grand in-folio comportant 170 pages manuscrites avec pièces soigneusement cotées, 4 pages arrachées, 36 pages blanches à la fin; manquent au début 72 pages.

Le haut magistrat en question, Godefroy Lanxade, ou plus exactement Boudy de Geoffre de Lanxade, était né au Bugue, paroisse Saint-Marcel, le 31 janvier 1763, du mariage de Léonard Boudy et de Marie d'Artenset ³. En 1789, il était lieutenant particulier du présidial de Libourne et en 1790, maire de Libourne. La Révolution le fixa à Périgueux comme juge au tribunal du district. Il devint un des membres les plus ardents de la société populaire et en 1793, lors d'une fête célébrée à Périgueux à la mémoire de Marat, il exalta ce dernier. Il présida le comité de surveillance de la commune et du district. Le 13 pluviôse, an VI (1^{er} février 1798), il fut nommé prési-

1. *Bull. de la Soc. hist. et archéol. Périgord*, t. LXXXIII (1956) pp. 65-76.

2. Dans chaque département fonctionnait un tribunal criminel dont la compétence s'étendait à toutes affaires entraînant une peine afflictive ou infamante. Il jugeait aussi les appels correctionnels des tribunaux de première instance. En 1811, la Cour d'assises fut substituée à cette juridiction.

3. L'acte de baptême du 1^{er} février porte le prénom de Godefroi, le nom de famille est bien Boudy (ou Boudin) et non Bondy. Geoffre et Lanxade sont des noms de terres. L'aïeul, Godefroi, mort en 1764, était maître-tanneur au Bugue (renseignements de M. Géraud Lavergne).

dent du tribunal criminel de la Dordogne et élu en germinal, au conseil des Cinq-Cents; mais cette élection fut de celles qu'annula le Directoire exécutif ⁴.

Lanxade, resté à son tribunal, jugea bon d'évoluer; ce n'était pas la première fois et ce ne sera pas la dernière. Il demanda à faire partie de la délégation départementale qui se rendit à Paris pour la fête solennelle de la République (1^{er} vendémiaire, an IX: 23 septembre 1800); il fut même reçu à la table du Premier Consul. Quand un préfet remplaça l'ancien directoire du département, le titulaire Rivet se constitua un conseil privé, il y fit rentrer Lanxade comme membre adjoint.

Le 13 prairial, an XII (1^{er} juin 1804), celui-ci écrit au Grand Juge, ministre de la Justice, s'empressant pour que, grâce à lui, tous les fonctionnaires judiciaires du département prêtent bien le serment prescrit par le sénatus-consulte du 28 floréal. Et il formule le vœu « que la dignité impériale fût confiée au héros qui gouverne la France et fût déclarée héréditaire dans sa famille ». Il se fait désigner pour faire partie de la délégation de la Dordogne au sacre de Napoléon, le 2 décembre 1804. Pour récompenser ce zèle et sa vigilance de fonctionnaire, il est un des premiers Périgourdiens nommé membre de la Légion d'honneur.

Il ne devait pas malgré tout se sentir très tranquille, car, dans une lettre au ministre du 24 janvier 1806, nous trouvons cette tirade:

« Monseigneur, dans les fonctions délicates et pénibles qui me sont confiées et auxquelles je consacre, exclusivement à tous autres soins, tous les instants de ma vie, j'ai besoin de votre appui et de votre encouragement; ils sont la plus douce et la plus précieuse récompense de mes travaux.

4. Pour la biographie de Lanxade, cf. Robert VILLEPELET, Le Chevalier Lanxade, dans *Bull. Soc. hist. et archéol. Périgord*, t. XLI (1913) pp. 164-169 et aussi p. 193. Dr Ch. LAFON, L'affaire Pipaud, Moulin..., dans le même *Bulletin*, t. LXV et XLI (1938 et 1939) et surtout ce dernier tome, pp. 92 et suiv. — J. LASSAIGNE, *Figures parlementaires*, Paris, éd. du Globe, p. 131.

Ajoutons que dans un libelle de 24 pages en notre possession (Imp. d'Hacquart, rue Gil-le-Cœur, Paris) intitulé *Résutation des notices données par un électeur du département de la Dordogne sur l'Assemblée-mère électorale et sur la scission de ce département* (élections de germinal An VII = avril 1799), nous trouvons, page 23, cette note élogieuse dont l'auteur anonyme garde la responsabilité : « Lanxade est le premier talent du département. On le présente comme anarchiste aujourd'hui ; on le présente comme modéré en 1793, et il fut traduit aux prisons du Luxembourg sous la qualification de fédéraliste ; Robespierre l'y fit détenir longtemps. Délivré au 9 thermidor, il prêcha l'union des injures, dans d'excellents écrits, où respirent la vraie modération, la philosophie et le patriotisme le plus pur ».

« Si un exercice de plus de 20 années dans le barreau ou dans les places les plus importantes de la magistrature et les témoignages d'intérêt et d'estime que m'ont prodigués mes concitoyens dans toutes les circonstances où ils ont été appelés à manifester leur vœu, peuvent me donner quelques droits à votre confiance, Monseigneur, j'ose la réclamer, et vous présenter comme autant d'efforts que j'ai fait pour la mériter, le zèle, l'assiduité et la rigoureuse exactitude que je n'ai cessé d'apporter dans mes devoirs et dans les honorables relations qu'ils me donnent avec votre Excellence ».

Lanxade fut fait chevalier de l'Empire et des lettres patentes du 2 juillet 1808 lui accordèrent des armoiries. Louis XVIII devait en mars 1816 confirmer ces titres. Pour remercier sans doute Napoléon, en difficulté alors en Espagne, en 1809, notre magistrat encourage en dessous des adversaires périgourds de l'Empereur. Il se prête, dans ses rapports à Paris, à des manœuvres contre le préfet Rivet qui est alors muté dans l'Ain.

A la chute de l'Empire, Lanxade qui n'avait plus de rôle judiciaire, fit comme d'autres un nouveau virage et s'employa de se faire bien voir des nouveaux maîtres. Avocat et bâtonnier, il fut aussi conseiller municipal de Périgueux. Il fut nommé conseiller de préfecture le 12 décembre 1821, secrétaire adjoint de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, qui venait d'être fondée ⁵. Plus tard, envoyé à Paris par la municipalité de Périgueux pour féliciter Louis-Philippe, il en retira, à défaut de la préfecture qu'il ambitionnait, d'être délégué le 8 juin 1832 dans les fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Dordogne ; ce furent ses dernières occupations.

Un certain nombre de correspondances de notre registre sont en minutes aux Archives nationales. Elles ont pu être consultées avec fruit.

M. Georges Rocal, dans son ouvrage estimé, *De Brumaire à Waterloo en Périgord* ⁶, a évoqué et raconté certaines affaires développées tout au long dans les lettres et rapports de Lanxade.

Nous ne reviendrons donc pas sur les nombreuses chasses aux conscrits réfractaires, favorisés de multiples

5. Les *Annales* de cette Société, tome III (1823), reproduisent, pp. 105 à 114, un discours de Lanxade, très littéraire, rempli d'amour du Périgord et de respect pour le monarque régnant.

6. Floury, Paris, 1942, 2 vol.

façons souvent par les élus municipaux, chasse où parfois la gendarmerie avait un rôle difficile, comme à Domme, en 1803 et en 1806, à Mouleydier, Fontenilles, Montcairel.

De nombreux rapports s'étendent sur l'assassinat à Bergerac du jeune Dehap, amant de la fille de Ponterie-Escot, ex-législateur, ancien maire de Bergerac, ancien administrateur du département. Des brochures contemporaines des événements et H. Labroue ont raconté ce drame et ses suites ⁷.

Sont connus suffisamment aussi: la curieuse représentation théâtrale en 1804 à Périgueux, où un portrait de Napoléon est tourné en dérision, le vol de la recette de Bergerac en forêt de Jaure, le 4 mai 1807, par des jeunes bandits de bonne famille (13 pages de lettres au Ministre dans notre registre); la distribution de fausse monnaie compliquée de prêts à des taux fortement usuraires dans les régions de Sarlat-Belvès (7 pages).

Delfau, secrétaire général de la Préfecture ⁸, dans ses annuaires du département de la Dordogne de l'an XI et de l'an XII, se plaît à dire qu'un grand nombre de délits portés au tribunal criminel étaient dus aux restes du brigandage que la sévérité de la justice et l'activité de la police achèvent d'éteindre. Nous allons voir malgré tout que les Périgourdins d'alors ne manquaient ni d'audace, ni de malice et que les restes du brigandage valaient encore la peine qu'on s'en occupât.

*Assassinat troublant à Montpon, le 10 brumaire an XI
(1^{er} novembre 1802)*

« Jeanne Pouget, fille galante et sans fortune, était devenue l'épouse du citoyen Nadaud, de la commune de Montpon, homme riche, avancé en âge et tellement faible d'esprit qu'il était tombé, dit-on, dans un état presque absolu d'imbécillité.

« Le citoyen Nadaud étant décédé quelque temps après son mariage et sans qu'aucun enfant en fût pro-

7. H. LABROUE, *Le procès criminel de l'ex-législateur Ponterie-Escot, devant le jury de la Gironde* (août 1807) ; Paris, Impr. de la Cour d'appel, 1926.

8. Guillaume Delfau (1766-1815), député de la Dordogne à l'Assemblée législative, puis, en 1801, archiviste départemental et secrétaire général de la Préfecture, neveu du bienheureux Guillaume Delfau, archiprêtre de Daglan, député de la première Constituante. (*Bull. Soc. hist. et archéol. Périgord*, t. XXXVIII (1911) p. 57).

venu, ses successibles se présentent pour recueillir son hérité.

» La veuve leur oppose un testament fait en sa faveur.

» Les successibles manifestent l'intention de s'inscrire en faux contre ce testament soutenant qu'il a été clandestinement fabriqué par les manœuvres de la veuve et de quelques-uns de ses courtisans, leurs ennemis particuliers.

» ...A peine ces poursuites étaient commencées que la veuve se déclare enceinte, fait un voyage à Bordeaux et en revient portant un enfant dont elle prétend être accouchée.

» ...Les successibles se rendent à Bordeaux, prennent des renseignements sur le voyage et le séjour que Jeanne Pouget y a fait elle-même et parviennent à découvrir qu'elle n'y est pas accouchée, qu'elle s'y est procurée un enfant pour une somme de 300 francs et que cet enfant est celui qu'elle présente pour être le sien.

» Plainte de la part des successibles devant le substitut de Bordeaux en suppression de part, tant contre la veuve Nadaud que contre quelques adhérents qui l'y avaient accompagnée et lui avaient facilité les moyens de se procurer cet enfant et de conserver par ce vol et cette fraude la jouissance des biens de son mari au préjudice de ses successibles naturels.

» ...Des mandats de dépôt sont décernés contre la veuve Nadaud et un autre particulier, son conseil et son affidé et sont notifiés à leur domicile à Montpon.

» On conseille à la veuve de ne point se laisser conduire à Bordeaux par la force armée et de partir pendant la nuit pour aller rendre ses réponses.

» La veuve Nadaud part en effet pour Bordeaux le 10 brumaire, à 10 ou 11 heures du soir, accompagnée d'un de ses neveux; l'un et l'autre étaient à cheval. A peine sont-ils parvenus à une petite demi-lieue de Montpon, en suivant la grande route, que la veuve est atteinte de deux coups de fusil qui lui sont tirés par derrière et lui donnant la mort. Son neveu épouvanté gagne la commune la plus voisine, celle de Ménesplet, fait sa déclaration au maire... Le maire se rend sur le lieu du délit escorté d'un détachement de la garde mobile, trouve le cadavre de la veuve et le fait garder pendant toute la

nuît. Dès le lendemain matin, le juge de paix se rend accompagné d'un officier de santé, pour faire son procès-verbal, qui constate que cette femme est morte par l'effet de coup de fusil chargé à balle et qu'elle n'a point été volée ».

On soupçonnait aussi bien les « successibles » que les amis intimes de la veuve qui pouvaient craindre d'être poursuivis pour fabrication de faux testament, suppression de part, faux sur registre d'état civil à Bordeaux.

En thermidor, l'instruction de cette trouble affaire n'était pas terminée. On avait poursuivi un Nicolas Lamarque, de Montpon, qui, faute de preuves suffisantes, avait été acquitté par le tribunal criminel de la Dordogne.

Attaque d'un marchand de bœufs

Tous les attentats sur les routes n'avaient pas de suite aussi sombre.

Le 15 floréal, an XI (5 mai 1803), nous lisons :

« Écrit au Ministre pour l'informer que le 3 du courant, à 5 heures du matin, le citoyen Pigeard, marchand de bœufs de Gourdon, a été assassiné et volé à une demi-lieue de Badefols, sur le chemin de Bigarroque. Il est néanmoins parvenu à s'échapper des mains des brigands, en leur laissant son cheval et sa valise, dans laquelle on dit qu'il y avait vingt mille francs en or. Deux coups de fusil ont été tirés sur le cheval qu'il menait à la bride à une descente; Pigeard a pris la fuite pour échapper aux brigands. Il y avait 5 brigands, tous masqués; on les avait vu chasser avec des fusils à deux coups.

» Le substitut de Bergerac a commencé les recherches, il se rendra sur les lieux voisins du délit pour préparer l'instruction, notamment à Lalinde.

» J'ai également observé au Grand Juge que quelques personnes prétendaient que Pigeard avait imaginé ce prétendu assassinat et cette fable pour faire tourner à son profit l'or qu'il avait reçu et qu'il portait, et pour frustrer ses créanciers ».

Le pillage de la diligence de Toulouse

Le 19 fructidor, an XI (6 septembre 1803), Lanxade, dans son rapport au Grand Juge, écrit:

« Une bande de réquisitionnaires ou conscrits déserteurs, grossie de quelques autres mauvais sujets, s'était

clandestinement formée et organisée sur la fin du mois dernier dans le canton de Salignac, arrondissement de Sarlat, et avait exécuté, pendant la nuit, à main armée, et par violence envers les personnes, plusieurs vols chez des particuliers et principalement dans diverses maisons de la commune de Saint-Geniès, du même canton.

» La police administrative et la police judiciaire suivaient les traces de ces excès pour parvenir à en découvrir les auteurs, lorsqu'on apprit que le 6 de ce mois, la diligence de Toulouse à Paris avait été arrêtée et pillée par 12 ou 13 brigands armés, les uns de fusils de calibre et les autres de fusils doubles; que ce pillage avait eu lieu sur la grande route qui traverse la commune de Nouaille, arrondissement de Brive, département de la Corrèze; mais qu'heureusement les voleurs n'avaient pas su trouver deux barils contenant 14.000 francs qui étaient cachés dans le fond de la voiture, et qu'ils n'avaient emporté qu'une somme de 500 francs destinés pour les frais de la route.

» Des renseignements promptement recueillis firent présumer que ces brigands étaient sortis de l'arrondissement de Sarlat, qu'ils y étaient rentrés, après cette attaque, en traversant les communes de Nadailhac, Lacassagne et Jayac et qu'ils faisaient partie de la bande qui, quelques jours auparavant, avaient exercé des actes de brigandage dans la commune de Saint-Geniès.

» La circonstance que plusieurs d'entre eux étaient porteur de fusils de calibre, ne permit pas de douter qu'il y eût dans la troupe des déserteurs de la 47^e demi-brigade qui s'était recrutée dans ce département.

» Le nommé Jean Brousse, conscrit de la commune d'Archignac, arrêté le 15 de ce mois, par ordre du juge de paix, et traduit à Sarlat, fit des confessions au substitut.

» D'après le rapport de Brousse, la bande, formée dans le canton de Salignac, était composée de 18 ou 20, mais il n'y en eut que 13 qui marchèrent sur la diligence. Il ajoute que les vols commis à Saint-Geniès l'ont été par les mêmes individus et que leurs principaux chefs sont Mathieu Gros, dit Bourdal, les deux frères Captus et le nommé Labeille, de Saint-Geniès, que c'étaient eux qui faisaient les convocations et indiquaient le lieu des réunions.

» ...Jean Brousse a ajouté à sa déclaration devant le sous-préfet et le substitut un fait d'autant plus impor-

tant qu'il servira à vous fixer, citoyen Grand Juge, sur la cause de ces criminels complots et sur deux personnages qui, après avoir donné l'idée de ce genre de forfaits dans l'arrondissement de Sarlat, paraissent en avoir été les principaux organisateurs.

» Il a déclaré qu'il y avait déjà quelque temps que les frères Gimel, qui sont en surveillance dans ce département, l'un comme émigré amnistié et l'autre comme prêtre rentré, avaient formé cette même bande dans l'objet de piller les recettes et les voitures publiques. Que déjà une première fois les frères Gimel avaient tout disposé pour le pillage de la même diligence de Toulouse, mais que leur projet échoua, parce que, le jour où l'attaque devait être effectuée, Gimel l'aîné, dont les projets avaient été découverts, fut arrêté dans le château de Lafage par la garde nationale de la commune de Nouaillies, même département de la Corrèze.

» Dans le temps, citoyen Grand Juge, il vous fut rendu compte de ce fait, vous ordonnâtes que Gimel qui n'était alors qu'en simple surveillance serait reconduit aux frontières; mais depuis il a obtenu un acte d'amnistie pour le délit d'émigration ».

Le 3 vendémiaire, dans une lettre au substitut de Sarlat, sont traitées les difficultés d'attributions entre le substitut de Sarlat et celui de Brive.

L'instruction avance aussi bien à Sarlat qu'à Brive. Le 11 brumaire, Lanxade écrit au Grand Juge :

« Tous les prévenus auraient déjà été transférés à Brive sans la maladie de quelques-uns d'entre eux. Mon substitut m'informe que ce transfèrement va s'effectuer incessamment, mais qu'il a été averti que quelques partisans de ces brigands avaient formé le dessein de se réunir sur la route, lors du trajet et de les enlever des mains de la force armée. J'ai de suite chargé ce magistrat de se concerter avec le sous-préfet et l'officier de gendarmerie commandant l'arrondissement ».

Brigandage vrai ou faux dans le Nontronnais

Les brigands n'opéraient pas que dans le Sarladais. En germinal an XII, pour brigandage dans l'arrondissement de Nontron, il y eut deux condamnations à mort et sept condamnations à 24 et 16 ans de fer.

Mais il y avait vrais brigands et brigands imaginaires. Le 24 juin 1806, est adressée à son excellence le Grand Juge, ministre de la Justice, la lettre suivante :

« Monseigneur,

» Mon substitut pour l'arrondissement de Nontron m'informe qu'un individu arrêté par la gendarmerie vient de faire au magistrat de sûreté d'Angoulême des révélations importantes.

» Il en résulte qu'il existe une bande de voleurs organisée sur l'extrême frontière du département de la Dordogne, dont la partie qui confine avec ceux de la Haute-Vienne et de la Charente. Huit d'entre eux ont été désignés et le canton de Bussière-Badil est indiqué comme le point central de leur résidence nomade. Les bois dont ce pays est couvert favorisent leur marche en tous sens. On prétend même que quelques-uns des paysans de cette sauvage contrée secondent ces brigands et leur donnent alternativement asile ».

Nouvelle lettre le 20 juillet, au sujet des révélations faites à Angoulême par le nommé Jean Aubrun.

« Mon substitut s'est transporté sur les lieux avec des détachements de gendarmerie et de garde nationale. Des battues et des recherches exactes ont été faites, tant pendant le jour que pendant la nuit.

» Les maisons indiquées comme servant d'asile aux brigands ont été inopinément visitées. Les personnes les mieux famées ont été consultées et entendues que tous les faits racontés par Aubrun et il en est résulté que cet individu avait menti au magistrat d'Angoulême, qu'il lui avait fait de fausses révélations, qu'il n'existait ni compagnies de voleurs, ni brigandage organisé dans la contrée par lui désignée, qu'aucune atteinte n'avait été portée aux personnes ni aux propriétés et les habitants y jouissaient d'une tranquillité parfaite. C'est ce qu'ont encore attesté les autorités locales; j'ai sous les yeux leurs déclarations.

» Néanmoins, comme Aubrun avait désigné dans sa dénonciation cinq individus qu'il présentait comme favorisant ce brigandage, mon substitut crut devoir décerner contre eux des mandats en vertu desquels ils furent traduits devant le directeur du jury qui procéda à leur interrogatoire et se convainquit de la fausseté des faits qui leur étaient imputés.

» Il n'est pas inutile de vous observer, Monseigneur, que de ces cinq prétendus brigands, indiqués par Aubrun, deux sont estropiés et ne marchent qu'avec des béquilles; que le troisième n'est âgé que d'environ 16 ans; que le

quatrième qui languit dans un état presque habituel de maladie, est colon dans la même métairie depuis plus de 25 ans et que le cinquième seul valide jouit d'une très bonne réputation. Certes une bande de voleurs de cette espèce ne serait pas très redoutable.

» Tout annonce donc que Jean Aubrun n'a débité que des fables sous le titre de révélation, qu'il les a imaginées pour faire diversion aux faits qui lui étaient imputés, et dans l'espoir de se ménager par cette apparence de sincérité et le service qu'il feignait de rendre à la société, de plus grands droits à l'indulgence de la justice ».

Fabrication de poudre à fusil

Les autorités supérieures se devaient naturellement de surveiller les circulations des armes et des poudres. Le 9 germinal an XIII (30 mars 1905), est adressée la lettre suivante au ministre de la Justice :

« J'ai reçu la lettre de Votre Excellence du 30 vendémiaire dernier relative aux fabrications et ventes clandestines de poudre à tirer.

» Un seul délit de ce genre a été commis dans ce département au mois de vendémiaire an XI par le sieur Chabanne de la commune d'Halle⁹, qui par spéculation d'intérêt avait entrepris dans sa maison une fabrication illicite de poudre à tirer, et qui périt victime de son imprudence sur le théâtre même de son délit, car le feu ayant pris à un tas de poudre fit sauter sa maison; et ce fut au milieu de l'explosion que le sieur Chabanne et son associé perdirent la vie ».

Tous les fraudeurs ne se faisaient pas sauter avec leurs fabrications. La poudre partait assez facilement en Dordogne dans nos campagnes.

Faux en écritures. Escroqueries

Nous pourrions relever de nombreuses affaires de falsifications en écritures publiques ou d'altérations de registres, d'escroqueries.

« Le 30 floréal an XI, le substitut de Ribéac reçoit des reproches pour avoir négligé de s'occuper de la plainte du receveur d'enregistrement de Saint-Aulaye contre les

9. Il s'agit d'Alles, cant. de Cadonin.

citoyens Boussaton père et fils, et Chenard, jeune, prévenus de lacération et enlèvement de feuilles de registres publics, commis dans le bureau même du receveur et à l'insu de ce dernier ».

En vendémiaire an XII, sur ordre du Ministre, Lanxade fait arrêter et traduire devant le substitut de Périgueux « le nommé Bézenac se disant agent de correspondance et de liquidation, habitant chez le citoyen Petit, place Saint-Silain à Périgueux et travaillant dans les bureaux des citoyens Chiron et Faucon, gardes-magasins des vivres dans les bâtiments de la ci-devant communauté de Sainte-Ursule de la même ville; le dit Bézenac, prévenu d'avoir escroqué ou tenté d'escroquer à diverses communes de la 20^e division militaire ¹⁰ une partie de leurs créances liquidées ». Il s'agissait de communes du Lot-et-Garonne.

Le 29 avril 1807, le Ministre est informé de faux en pièces de comptabilité au préjudice du trésor public, où sont impliqués deux imprimeurs de Périgueux fort connus, Faure et Canler. Cela s'était passé dans les bureaux du commissaire ordonnateur de la 20^e division militaire à Périgueux, avec fausses signatures, faux états, fausses fournitures, soit au service des gîtes, soit à l'hôpital. Faure et Canler avaient encaissé à tort diverses sommes d'après les délits découverts sans compter ceux qu'on cherchait à déceler. L'habileté des faussaires longuement décrite était grande.

Un des employés de l'ordonnateur Ducretet était complice. Il avait disparu après avoir commis d'autres vols, dont celui d'un passeport de Périgueux à Strasbourg, effectué à la mairie de Périgueux.

Canler avait pris la fuite; Faure, de la maison d'arrêt de Périgueux, sera conduit par la gendarmerie à Paris fin mai.

Le 4 janvier 1807, le directeur général de l'enregistrement est sollicité de donner son autorisation pour la mise en jugement de Jean Dessablons, ex-receveur au bureau de Vergt, coupable de 128 délits de dissimulations de réceptions de droits, d'appropriations de surplus de droits exigés à tort, etc...

10. La 20^e Division militaire, dont le quartier général était à Périgueux, comprenait la Dordogne, le Lot-et-Garonne, la Charente et la Corrèze. Le couvent de Ste-Ursule, à la Révolution, fut loué puis vendu, sauf une partie, dont l'église, réservée à l'administration des vivres militaires.

Abus de fonction du maire de St-Martin-de-Gurçon

A côté de fonctionnaires répréhensibles, il y avait aussi les délits, il y avait aussi les délits de certains magistrats municipaux. Ils ne se contentaient pas de protéger les conscrits déserteurs. Le 29 ventôse an XII est demandée l'autorisation au gouvernement de mettre en jugement Durand-Fonbonne, maire de St-Martin-de-Gurçon.

De nuit, il avait violemment attenté à la propriété du nommé Guillaume Peytureau, de Ménesplet. Il avait requis pour cela, en se parant de son titre de maire, un détachement de la garde nationale et avait même dressé, en sa qualité de fonctionnaire, un procès-verbal.

Condamnation mouvementée du notaire de Jumilhac

Le 5 prairial an XIII (25 mai 1805) à 10 heures du matin, est exécuté l'arrêt des 2 et 4, condamnant Pierre Germain, notaire à Jumilhac « à vingt ans de fer, à six heures d'exposition et à être flétri publiquement sur l'épaule droite de la lettre F; Pierre Lapeyre, dit Champetou, à huit ans de fer et à six heures d'exposition aux regards publics ».

Le Grand Juge, ministre de la Justice est ainsi informé par Lanxade:

« Ce notaire qui, par ses coupables complaisances, avait trouvé le moyen de se faire une infinité de partisans accourus aux débats, complait sur une absolution qui eût été la honte des Juges qui l'auraient prononcée. L'intrigue s'était agitée en sa faveur dans tous les sens. L'audace avait été portée jusqu'à concevoir le projet de le faire évader en cas de condamnation, et de saisir le moment du trajet de la salle du prétoire à la maison de Justice, en faisant foule autour de lui et pressant son escorte de manière qu'il fut facile au condamné de s'en débarrasser et de prendre la fuite, projet dont l'exécution paraissait d'autant mieux réussir que la délibération de la cour s'étant prolongée dans la nuit, l'obscurité pouvait favoriser le tumulte et l'évasion.

» Ayant été averti de ce projet, je sais le déjouer, mais l'intrigue ne se décourage pas.

» N'ayant pu empêcher la condamnation, il fallait chercher à différer ou à éluder l'exécution.

» La confirmation de l'arrêt de compétence m'est parvenue le 4 au soir. Je donne en conséquence hier

matin 5, l'ordre d'exécuter l'arrêt et je requiers la force armée nécessaire.

» Mais l'intrigue était encore aux aguets, on est instruit des préparatifs. Des affidés parcourent les rues et trouvent le moyen de faire dire au condamné de se mettre au lit, d'y feindre une maladie grave et de ne point s'en laisser arracher. Ce plan est exécuté et l'on vient m'informer de ce stratagème en m'affirmant que tout a été inutile et que le condamné ne veut point sortir de son lit.

» Quoique je fusse certain que cette subite maladie était supposée et n'avait été imaginée que pour éluder l'exécution de l'arrêt en attendant d'effectuer une évasion, je crus devoir concilier l'intérêt de l'humanité avec celui de l'ordre public. Je commis trois médecins pour aller vérifier sur le champ l'état du condamné.

» Les médecins vauquèrent à leur mission et rapportèrent qu'ils avaient soigneusement examiné Pierre Germain, qu'ils n'avaient reconnu en lui aucun signe de maladie et qu'on pouvait sans aucun danger lui faire subir l'exposition et la flétrissure; ce qu'ils affirmaient dans leur conscience et dont il fut fait procès-verbal.

» D'après ce rapport, je donne l'ordre de doubler la garde, de procéder à l'exécution, d'arrêter tous ceux qui se permettraient le moindre murmure ou le moindre signe d'approbation.

» Ces ordres sont exécutés de suite; le condamné se résout enfin à sortir de son lit. Il marche au lieu de l'exécution et subit l'exposition et la flétrissure, entouré de la force publique qui en impose et de la multitude qui se tient dans le calme.

» Ainsi, Monseigneur, la justice a triomphé encore une fois du crime et de l'intrigue et quelque pénible que cette journée ait été pour moi, comme homme, elle était celle du devoir comme citoyen et comme magistrat.

» Je prie Votre Excellence de compter toujours sur mon zèle et ma fermeté pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois et d'agréer l'hommage de mon profond respect ».

Les prisons de la Dordogne

Lanxade était-il toujours tranquille pour remplir son rôle, grâce au zèle de ses auxiliaires et de la police?

En frimaire an XIII, il est obligé de faire des remontrances au directeur du jury et au substitut de Bergerac, après avoir reçu pétition des détenus de la maison d'arrêt de cette ville. Ils se plaignaient amèrement de l'extrême lenteur à les juger.

A Périgueux, il y avait des abus dans les prisons.

Le 4 frimaire an XIV (25 novembre 1805), notre procureur général impérial écrit au commissaire de police de Périgueux.

« Je suis informé, Monsieur, que des témoins appelés devant la Cour de Justice Criminelle pour déposer sur une accusation capitale ont trouvé le moyen de s'introduire dans les prisons avant d'avoir fait leurs déclarations, y ont eu des conférences avec les accusés, ont cherché à leur escroquer des sommes d'argent en leur faisant espérer qu'à ce prix leur témoignage leur serait favorable et ont fait un trafic infâme de leur conscience aux dépens de l'honneur et de la vérité.

» Je suis également informé que des accusés réunissent des étrangers dans les prisons, y donnent des repas, des parties de jeu et convertissent ainsi, en des lieux de plaisirs et de fêtes, des maisons d'expiation pour les coupables, et de silence et de recueillement pour ceux qui n'étant qu'accusés doivent s'y occuper exclusivement des moyens de leur justification.

» Vous avez sans doute ignoré de tels abus, Monsieur, et je provoque tout votre zèle et toute votre surveillance pour les faire cesser. Vous savez que nul ne peut entrer dans les prisons sans la permission du fonctionnaire chargé d'y maintenir la police, que cette permission qu'on peut accorder aux parents et aux conseils des accusés, ne doit être donnée à des étrangers qu'avec la plus grande réserve, et que le bon ordre et la sûreté des prisons exigent que ces règles soient invariablement observées.

» Vous voudrez bien, Monsieur, me rendre compte de l'état des prisons dans les divers rapports dont je viens de vous parler et me faire connaître les mesures que vous aurez prises pour mettre fin à de semblables abus.

» J'ai l'honneur de vous saluer ».

Et nous trouvons en marge de la transcription de cette lettre l'annotation suivante: « Un repas semblable

a été donné hier 3 frimaire, dans la prison des Augustins, par l'accusé Nicolas Lamarque. Il y avait 18 convives, parmi lesquels étaient le Capitaine et le Lieutenant de la gendarmerie et le Procureur impérial près le Tribunal civil ».

Vols de fonds publics

Nous ne voulons pas terminer ce dépouillement de quelques-unes des lettres parmi les plus caractéristiques de Lanxade, sans reproduire une autre annotation, portée en marge d'une des nombreuses correspondances relatives au vol de la recette de Bergerac, le 4 mai 1807.

« Vol de la recette de Nontron, le 3 fructidor an VIII, celle de Monpazier le 2 germinal an IX: 492 francs. Peu de temps après eut lieu le vol de celle du Bugue: 2.000 francs. Celle de Sarlat le 14 floréal an IX par Barradis, Sicard et autres: 7.000 francs. Le receveur de Bergerac volé chez lui le 11 janvier 1807: 9.000 francs. Vol de celle de Bergerac sur la route de Villamblard à Périgueux, le 4 mai 1807, et enlevé une somme de 19.200 francs.

« Mes lettres des 3 et 19 messidor an X sur l'impunité de Barradis, écrites au ministre Abrial. Mon pourvoi contre le jugement du dit Barradis, rejeté le 2 fructidor an X.

« Ma lettre du 26 frimaire an IX sur le danger de faire juger ces brigandages par des jurés ».

Lorsque Lanxade s'était présenté en Dordogne à l'élection pour le conseil des Cinq-Cents, le secrétaire général du Directoire, jugeant de ses ressources matérielles, le trouvait « doué de peu de moyens ». Convenons qu'il n'aurait pas pu l'attaquer sur la richesse de ses ressources intellectuelles. Ces dernières étaient certainement appréciées par le préfet Romieu qui, à la mort subite à Périgueux, le 12 novembre 1834, de Lanxade, estimait combien il était difficile de remplacer son secrétaire général, vu la vaste instruction que ce dernier possédait en matière de jurisprudence et la longue habitude qu'il avait des affaires administratives.

J. SAINT-MARTIN.

11. *Bull. Soc. hist. et archéol. Périgord*, t. XL, (1913) p. 92. Il est intéressant de noter que le nouveau secrétaire général que Romieu fit nommer, fut un jeune avocat périgourdin de 29 ans, Pierre Magne, qui devait se distinguer de longues années comme ministre des Finances.

LES FRERES PARROT

Il existe à Périgueux une « Rue Philippe-Parrot », qui fut ouverte vers la fin du siècle dernier. On sait qu'elle débute rue Victor-Hugo et qu'elle se termine dans l'ancienne rue des Noyers, devenue rue Ludovic-Trarieux. Son nom lui a été donné par délibération du Conseil municipal du 17 décembre 1895.

Lorsqu'on demande autour de soi quel fut ce personnage, sinon illustre, du moins assez célèbre pour avoir mérité que son nom fût donné à une voie périgourdine, il est douteux que l'on obtienne une réponse satisfaisante. La plupart de ceux à qui on pose la question, avouent ignorer tout de ce Philippe Parrot. Quelques-uns le confondent avec le Docteur Henri Parrot, qui exerça jadis la médecine à Périgueux et qui légua à l'Hôpital sa propriété de Puy-Abri, où a été construit le Centre hospitalier Dujarric-de-la-Rivière. Je crois inutile de mentionner d'autres réponses, qui sont du domaine de la fantaisie.

Bertrand-Auguste Parrot, notaire à Excideuil, avait épousé Catherine-Rose Jaubert et le ménage, qui habitait le domaine des Roches, dans l'ancienne paroisse de Saint-Martin ¹ eut deux fils : Joseph-Marie-Jules, né le 10 novembre 1829, et Elie-Philippe, né le 13 mai 1831.

Mon regretté confrère, le Docteur Tocheport, qui fut maire d'Excideuil, m'avait jadis fourni des renseignements biographiques sur les deux frères et il m'avait communiqué une note écrite à leur sujet par M^{me} Foret, amie de la famille Parrot. En outre, M. Soubeyran, conservateur du Musée de Périgueux, a bien voulu me documenter, et je l'en remercie sincèrement, sur la carrière artistique de Philippe.

Les deux frères furent envoyés à Paris faire leurs études secondaires au Lycée Louis-le-Grand.

Jules se destina à la médecine. En 1852, il fut reçu au concours de l'internat des Hôpitaux et il soutint sa thèse de doctorat en 1857. Mais il n'en resta pas là ; il continua à travailler et fut nommé agrégé à la Faculté de Paris en 1860 et médecin des Hôpitaux en 1862. Entre temps, il s'était marié et avait eu deux fils, Pierre, qui fut officier de cavalerie, et Paul, futur marin, qui mourut jeune.

Il était camarade de Charcot et habitait la même maison que lui. Devenu veuf, M^{me} Charcot s'occupa de ses deux fils, qui furent élevés avec les siens à l'École Alsacienne.

Quant à Philippe, son père avait voulu qu'il se fasse inscrire à la Faculté de Droit, espérant sans doute qu'il viendrait un jour le remplacer à Excideuil ; mais l'étude du Code et de

1. L'ancienne paroisse de Saint-Martin-la-Rivière, est devenue une section de la commune d'Excideuil.

la procédure ne l'intéressait pas et il s'adonna à la peinture. A partir de 1861 il exposa régulièrement, au Salon, des portraits à l'huile ou aux crayons et surtout ce qu'on appelait des « sujets de genre ». Le Musée de Périgueux possède de lui *Après le Bal* et *Sommeil*, légués par M^{me} Lhomme ; *Judith et Holopherne*, donné par la comtesse de Cossé-Brissac ; *Jeune fille au bain* et *Léda*, dépôt de l'Etat, et *Flore et Zéphyre*, don de la famille Parrot ; on peut encore citer une *Elégie*, qui est au Musée de Bordeaux ; une *Bacchante*, qui appartient au Musée d'Anvers, la *Source*, le *Printemps*, *Galathée*, la *Baigneuse* au Musée du Luxembourg, et le *Portrait de Sarah Bernhardt*, qui est à la Comédie-Française ; pour remercier le peintre, et en témoignage de reconnaissance au médecin qui avait soigné son fils, la grande tragédienne offrit aux deux frères un groupe en bronze (une mère tenant sur ses genoux son enfant mort), dont elle était l'auteur, groupe qui est resté à Excideuil dans le jardin des Roches.

Philippe se maria avec une femme d'une haute valeur morale et intellectuelle et il leur naquit une fille.

Les deux frères, qui furent toujours étroitement unis, restèrent très attachés au Périgord. Jules acheta la propriété de La Reymondie² pour y chasser et il y recevait cordialement ses amis et ceux de ses fils ; c'est ainsi que Jean Charcot y vint deux années consécutives. Plus tard, après la mort de leurs parents, Jules et Philippe venaient passer leurs vacances aux Roches, qu'ils gardèrent indivises.

Cependant, à Paris, Jules affirmait sa maîtrise. Il s'occupa d'abord des maladies du cœur ; puis, en 1867, il fut nommé médecin de l'Hôpital des Enfants Assistés et il se consacra dès lors à la pédiatrie, dont il fut un des créateurs. Médecin en chef de la Maison de Saint-Denis, il ne tarda pas à être nommé professeur titulaire à la Faculté et à être élu membre de l'Académie de Médecine. Ajoutons qu'avec le parrainage de MM. Champion et Marmier, il demanda à entrer dans notre Société et qu'il y fut admis le 13 janvier 1881.

D'une santé assez délicate, il succomba au surmenage en 1883, âgé seulement de 53 ans. Son décès fut annoncé à la séance de notre Société du 6 septembre, et son cousin, le D^r Henri Parrot, lui consacra dans notre *Bulletin*³ une courte notice nécrologique, dans laquelle il mit en lumière sa bonté, sa délicatesse, sa haute intelligence, la clarté de sa parole et de son enseignement, etc... Alors qu'on a perdu le souvenir des travaux de tant de maîtres autrefois réputés, ceux de Jules Parrot ne sont pas périmés et tous les traités de médecine continuent à décrire la « Maladie de Parrot », que connaissent bien tous les médecins d'enfants.

2. La Reymondie est une propriété située aux portes d'Excideuil, dans la commune de Saint-Martial-d'Albarède.

3. *Bulletin de la Soc. hist. et archéol. Périgord*, X (1883), p. 563.

Philippe lui survécut jusqu'en 1894. Que dire de la peinture qu'il a laissée ? Je n'ai pas qualité pour en discuter. Qu'il me soit cependant permis de remarquer qu'il peignait ses tableaux inspirés d'un académisme désuet et aujourd'hui tombé dans l'oubli, au moment où Manet et les Impressionnistes produisaient des œuvres, certes à l'époque fort décriées, mais dont la beauté est maintenant universellement reconnue.

Ajoutons enfin que la Ville de Paris, en souvenir des deux frères, a donné leur nom à une rue située près de la gare de Lyon.

Cette esquisse biographique nous suggère une proposition, qui en est la conséquence logique : Il n'est pas souhaitable que notre rue Philippe-Parrot soit débaptisée ; mais il serait équitable que son nom soit légèrement modifié pour devenir la « Rue des Frères Parrot (Jules et Philippe) ». A l'instar de la capitale, notre ville honorerait ainsi la mémoire des deux frères, dont le Périgord a le droit de s'enorgueillir.

D^r Ch. LAFON.

NÉCROLOGIE

ALBERT GRANGER

(2 août 1886 — 3 août 1957)

Notre aimable et dévoué collègue, Albert Granger, s'est éteint paisiblement le 3 août dernier. Il avait dû, ces derniers mois, restreindre beaucoup la grande activité qui était sa marque.

Cet authentique enfant de Périgueux avait fait ses études classiques au Lycée de notre ville. Il entra ensuite dans l'administration des P.T.T., il en gravit les échelons jusqu'à celui d'inspecteur des Services techniques de la Dordogne, département auquel il demeura indéfectiblement attaché.

Il ne faisait partie de la Société historique et archéologique du Périgord que depuis 1942, mais il s'y fit vite remarquer par son assiduité aux séances ; peu après, il nous présentait la monographie qu'il avait consacrée à son vieux quartier des Barris-Saint-Georges, elle le classa parmi les bons ouvriers de notre histoire locale (1948).



En 1951, il fut choisi comme secrétaire adjoint, en remplacement du comte de Lestrade. Dans ces fonctions trop souvent honorifiques, il sut se rendre grandement utile, qu'il s'agisse de la rédaction des nouveaux statuts, du reclassement et de l'empaquetage de notre stock de *Bulletins*, de la participation de la Société à l'une des dernières « Semaines du Périgord » ou de la mise en train des excursions.

En dernier lieu, le Conseil d'administration l'avait prié de veiller à l'entretien de nos immeubles et il s'acquitta toujours de cette tâche avec une parfaite entente.

D'esprit naturellement curieux, toujours avide d'ajouter à ses connaissances dans les domaines les plus variés, ami des livres et des gravures, collectionneur éclectique, Albert Granger a donné plus de prix encore à sa collaboration en enrichissant notre bibliothèque de vieux papiers, cartes postales, photos, plans, etc. Discrètement, mais toujours à propos, il intervenait dans nos discussions mensuelles, apportait quelque détail ignoré, une indication utile. Nous l'avions personnellement engagé à entreprendre quelque nouveau travail, mais sa grande modestie, jointe à la quantité de ses occupations quotidiennes, à tous ses devoirs de chef de famille, ont fini par l'absorber entièrement.

On ne voit pas disparaître sans une profonde tristesse les vrais amis et les hommes de cœur de la qualité d'Albert Granger. Ses obsèques ont donné lieu à une imposante manifestation de sympathie, tant à la maison mortuaire qu'en l'église Saint-Georges, trop petite pour contenir tous ceux qui avaient tenu à escorter le défunt jusqu'à sa dernière demeure. Notre président, le secrétaire général, eurent, avec M. Guthmann et quelques autres, le grand honneur de tenir les cordons du poêle.

Albert Granger ne laissera pas de regrets seulement parmi ses collègues de la Société archéologique. Aux réunions des Anciens du 50^e R.I., à celles du Bournat, à l'Association Amicale des Anciens élèves du Lycée, à l'Union des propriétaires immobiliers dont il fut la cheville ouvrière, et dans bien d'autres associations où il fréquentait, œuvrait et rendait service, le grand vide que crée son trop brusque départ a été profondément ressenti.

Que Madame Albert Granger, sa veuve, ses enfants et petits enfants veuillent bien agréer l'expression renouvelée de nos condoléances les plus vives. Ils peuvent avoir la certitude que la mémoire de ce collègue d'humeur toujours égale, de parfait conseil et d'une inépuisable obligeance sera pieusement gardée parmi nous.

G. L.

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

Séance du jeudi 4 juillet 1957

Présidence de M. le D^r Lafon, président

Présents: M^{mes} Fellonneau, Lacombe, Médus, Ponceau et Villepontoux; M^{lles} Barnier et Desbarats; MM. Albié, d'Artensec, Bardy, Bourriel, de Constantin de Châteauneuf, Fellonneau, Lavergne, Marty, Ponceau, Saint-Martin, Sarradet et Secondat.

Se fait excuser: M. Jean Secret.

FELICITATIONS. — M. le D^r J.-N. Biraben, pour son mariage.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Bugeaud (Général). *De l'établissement de troupes à cheval dans de grandes fermes*. Paris, impr. de Brière, 1840; in-8°, 22 p., (avec corrections autographes de l'auteur); — don de M. Thauziès;

Forteresses et châteaux forts espagnols du Moyen-Age. Exposition placée sous le patronage de l'ambassade d'Espagne à Paris. (Direction générale des Relations culturelles et Association espagnole des Amis des châteaux). Madrid, impr. Graficas Valera, s. d. Album non paginé, ill. et cartes; Coupure du *Monde*, du 29 mai 1957: article de R. Coiplet sur « le Cœur du Périgord »; — Vue du bourg de la Roque-Gageac, après l'éboulement de la falaise, avril 1957; photo 13×18; — offert par M. J. Bouchereau;

Dainville S. J. (Fr. de). *La carte de la Guyenne par Bellegyme (1761-1840)*. Delmas, Bordeaux, 1957; in-4°, 57 p. et 28 pl. hors-texte; — achat de la Société;

Bulletin de la Société historique et archéologique de Saint-Emilion, fasc. IV, V, VIII et IX, contenant les comptes rendus des années 1935, 1936, 1939-40; — offerts par la Société de Saint-Emilion, lors de l'excursion récente;

Annales de la Société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, 86^e année. N^o

série, t. XIII (1951-1954). Cannes, impr. Devaye, 1955; in-8°, 201 pages, ill. et pl. hors-texte; — envoi en vue d'échange;

Buletino di Faletnologia italiana. Nuova serie. X — vol. 65, fasc. 2. Roma, Museo Pigorini, 1956; in-8°, 305 p., ill. et cartes; joints les index des tomes VIII et IX; — spécimen en vue d'échange;

Actes du 79^e Congrès national des Sociétés savantes. Alger 1954. Section d'Archéologie. (Comité des travaux historiques et scientifiques). Paris, Impr. Nationale 1957; in-8°, 405 p., ill. et cartes; — envoi de la Direction des Bibliothèques;

Articles sur les vins du Bergeracois, signés: Vigier de Gaston, Eyma, Chandou, Morin, Delpérier, Bergerac, impr. Taillandier, 1957; 16 p. 27×21, ill.; — envoi du Conseil interprofessionnel des vins de la région de Bergerac;

Elle, n° 597, du 3 juin 1957, contenant un reportage de modes illustré sur le Périgord, « de grottes en châteaux »; — maison dite de Jacquou le Croquant, à Fanlac, avec colombier ménagé dans la toiture de lauzes; photo 13 × 18, de Jacques; — don du D^r Ch. Lafon;

Notre Bulletin, des 7 et 8 juin 1957, contenant les articles de M. Jean Secret sur les églises de Ménéstérol et de Montignac; — marmite de fonte venant de la forge de Puyrigard, conservée à Saint-Front-sur-Nizonne; photo 13 × 18 du même; — hommage de l'auteur;

« Périgord. Lampes à huile (*chaleï*). Collections M. le D^r Voulgre, M. Guy Ponceau, divers ». Album de dessins commentés par M. Guy Ponceau; f. 257×214, 5 p. de texte et 26 pl.; — hommage de l'auteur;

Tête de femme gallo-romaine en pierre trouvée au camp américain de Chamiers; 3 photos 9 × 12; — don de M. Bardy.

Des remerciements sont adressés aux divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Relevé dans *Atamira*, n° 1-3 de 1956, mention des travaux orographiques de notre ancien vice-président, M. de Saint-Saud, à l'occasion du centenaire de la découverte (1856) du massif espagnol des Picos de Europa. Le volume des *Actes du IX^e Congrès d'Etudes régionales*, tenu en 1956 à Saint-Sever, par la Fédération historique du Sud-Ouest, fait

honneur à la Société de Borda qui en a assumé la publication, sous le titre: *Landes de Gascogne et Chalosse*. Au sommaire: « Un itinéraire de Paris à Compostelle en 1659 », par M. Jean Secret; « les liens de Montaigne avec les familles des Landes », par la baronne de Lataulade; « le lieu de mariage de François I^{er} et d'Éléonore d'Auriche », par M. A. Castets; « la poste aux lettres dans les Landes » de 1789 à 1848, par M. Thouvignon. Dans la *Revue du Libournais*, 2^e trim. 1957, la sortie d'études en Fronsadais (curieuse église de Galgon), rappelle à notre Président des souvenirs de réserviste. Il tient aussi à faire remarquer quelles libertés la rédaction d'*Elle* (voir aux *Entrées*) a prises avec la géographie du Périgord, dans lequel elle inclut une partie du Bas-Limousin.

EXCURSION DE PRINTEMPS. — M. le Président se plaît à constater la brillante réussite de la sortie du dimanche 23 juin; un peu lentes au début, les inscriptions se sont précipitées tout d'un coup et, pour un peu, les deux cars retenus n'auraient pas suffi.

Après avoir admiré au passage les deux églises romanes de Saint-Martin-de-Gurson et de Carsac, présentées par M. Lavergne, ainsi que la belle vue qu'on a de Carsac sur les ruines féodales de Gurson, quelques minutes suffirent pour atteindre Villefranche-de-Lonchat. La réception la plus cordiale nous y avait été préparée par M^{me} Gardeau et les dévoués collègues que nous comptons dans cet agréable chef-lieu de canton. Deux groupes furent aussitôt formés: l'un pour la visite de la Cave coopérative, d'autre pour celle du Musée cantonal, constitué à la Mairie, sous l'égide de la municipalité, par la très compétente et dévouée M^{me} Gardeau, et, grâce au généreux concours des habitants des communes voisines.

M. le Président dit combien il a apprécié — et tous les participants avec lui — le remarquable ensemble d'objets, de documents originaux, de reproductions photographiques ou autres qui se trouve ainsi présenté sur les panneaux ou dans les vitrines de la grande salle du premier étage. C'est en quelque sorte l'illustration de l'histoire des communes de Villefranche, Montpeyroux, Saint-Martin et Carsac des origines à la Révolution, et l'évocation de leurs modes de vie et de leur folklore, à travers des moulages de sceaux, des monnaies, des faïences de fabrication locale (Montpeyroux), des appareils anciens d'éclairage, des mouchettes, des fours de campagne, des coupe-pain, des rouets, etc... Devant deux groupes consécutifs, M^{me} Gardeau

apporta sur toutes ces richesses les explications les plus précises et son succès fut vif auprès de ses auditeurs très empressés.

Le déjeuner — plus de 80 couverts — avait réuni dans la nouvelle salle des fêtes municipale les membres venus de Périgueux, ceux de Bergerac, autour de M. le vice-président Jouanel, ceux de la localité, le D^r Conquet, moire, et M^{me}, M. Georges Gardeau, M. Lagarde, M. Meytadier, etc... Le menu, préparé par l'excellent traiteur, M. Casties, et servi largement, fut arrosé par d'excellents vins bouchés, offert gracieusement par les Caves coopératives de Villefranche et de Carsac. A leurs directions, M. le Président exprima les remerciements les plus chaleureux de tous les convives.

Nos agapes, où règnent l'entente et la bonne humeur, se prolongent toujours un peu plus qu'il ne faudrait pour que l'horaire soit respecté. Il devait, cette fois, se trouver beaucoup trop dépassé. Si bien qu'on arriva à Saint-Emilion avec un retard assez fâcheux, vu le nombre et l'intérêt archéologique des édifices de tout âge qui font de la capitale d'un grand vin un centre touristique de premier ordre.

Au Musée installé dans l'ancienne maison du girondin Guadet, M. le baron du Foussat, président de la Société historique et archéologique, nous adressa d'aimables paroles d'accueil. Après lui, M. Prot, secrétaire général, retraça brièvement l'histoire de Saint-Emilion et tout aussitôt, prit la tête de la caravane pour la visite des principales curiosités. Remparts et fossés, collégiale et cloître, château du Roi, chapelle de la Trinité, bâtie sur l'ermitage et le tombeau du Saint éponyme du bourg, église monolithe, maisons de la Cadène nous retinrent tour à tour. L'érudition de nos guides en laissa rien dans l'ombre et à les suivre de ruelle en ruelle, à peine s'aperçut-on que la pluie tombait un peu plus fort qu'à l'arrivée.

La visite prit fin dans le cloître des Cordeliers — cet incomparable décor pour « Robert le Diable » — Une réception y avait été organisée en notre honneur par le distingué président de la Jurade, M. Dubois-Challon: détente imprévue, agréable répit égayé de coupes pétillantes, au cours desquels notre hôte adressa un cordial appel à la collaboration des Périgourdiens pour soutenir dans son essor l'Association, récemment fondée, des routes touristiques de la vallée de la Dordogne et la belle revue mensuelle qu'elle vient de lancer.

Mais l'heure était venue de regagner nos cars. C'est sous la pluie qu'on se sépara et sous la pluie qu'on prit la route de Montagne et de Lussac. Heureusement une éclaircie se produisit à l'arrêt de Petit-Palais, elle permit à tous d'admirer la façade célèbre de l'église, à laquelle M. Lavergne consacra un précieux commentaire.

On ne fit qu'entrevoir de loin l'église de Cornemps qui disparaît sous un manteau de lierre. Il ne pouvait être question, par ce mauvais temps, d'escalader la butte de Puynormand. Il faudra revenir dans cette localité dont l'histoire a été souvent solidaire de celle du Périgord. On renonça de même à pousser jusqu'à Gours. Directement, par Saint-Seurin-sur-l'Isle, l'excursion regagna Périgueux, en un temps record.

En terminant son compte rendu, M. le Président exprime encore une fois la reconnaissance de tous envers M^{me} Gardeau, qui s'est dépensée sans compter pour la réussite de cette journée. Il annonce que le Bureau a fait le nécessaire pour qu'à la mairie de Villefranche, la Société historique et archéologique figure sur le tableau des membres fondateurs du Musée.

CORRESPONDANCE. — Une lettre de M. le Conservateur régional des Bâtiments de France, en date du 4 juin, informe M. le Président de la prise en considération du vœu émis par la Société touchant l'établissement d'un Inventaire supplémentaire des objets mobiliers.

COMMUNICATIONS. — M. Jean Secret a fait savoir, avant son départ en vacances, que le tableau du peintre Gautier: « La Paix éteignant le flambeau de la Guerre », est toujours en place au logis Saint-Front (ancien Hôtel Gamenson), dans l'appartement qu'occupe M. Roumy.

Notre vice-président précise également que le portrait à l'huile de Mgr de Machéco de Prêmeaux est d'un autre peintre du même nom, mais prénommé A. (Antoine?).

Il demande à tous nos collègues de lui signaler les tableaux de ces deux peintres périgourdiens dont ils pourraient avoir connaissance.

M. le Secrétaire général, parlant de l'ouvrage du P. de Dainville sur la carte de Guyenne par de Belleyme, dit que l'auteur a su montrer le grand intérêt qu'elle présente comme point de comparaison avec les relevés topographiques plus récents en ce qui concerne notamment les voies de communication, les cultures, les industries (papieries et forges).

Il analyse un travail de M. du Sorbier sur le protestantisme à Montignac, en retenant surtout la documentation nouvelle qu'il apporte sur la période dite de l'édit de Nantes (1648-1685); ces pages seront publiées dans le *Bulletin*.

M. Guy Ponceau a dessiné, avec sa précision habituelle, divers types de « Chalcī » en sa possession ou figurant dans des collections particulières. C'est la première fois, semble-t-il, qu'on s'intéresse d'un peu près à cet appareil d'éclairage qui utilisait la seconde huile de noix et qui, il y a trente ans, restait encore en usage dans bien des coins du Périgord.

M. Bardy présente une tête de femme d'environ 0^m10, détachée d'une statuette gallo-romaine en pierre; elle a été trouvée à Chamiers, entre les roues d'un bulldozer. L'usure de la pierre a écrasé les traits du visage qui étaient assez fins.

M. Lavergne dit que les fouilles de Chamiers n'ont donné que peu de morceaux sculptés; il regrette qu'elles n'aient pas été poussées plus à fond et surtout que les emplacements mis au jour n'aient pas été mieux protégés. Cette observation reste valable pour les terrains voisins de la Tour de Vésone, pour ceux de Campniac où l'établissement de quartiers neufs exclut désormais toute prospection et par conséquent toute découverte archéologique.

M. de Constantin de Châteauneuf lit une note concernant un énorme boulet de pierre (1^m05 de circonférence, 100 kilos de poids) jadis donné au Musée militaire par Léo Borne; celui-ci l'avait trouvé dans une excavation du mur de sa maison, située au pied du château de Montignac. Ce projectile ne peut dater que du siège mis devant cette forteresse par le Maréchal de Boucicaut, en 1398; on sait qu'il aboutit à la reddition du comte Archambaud VI de Périgord.

On a appris, à Périgueux, cet après-midi, l'effondrement de la toiture du bâtiment dans lequel se tient, à Chancelade, le festival musical: en l'espèce, le cellier voûté d'arêtes de l'abbaye qui se trouve par là même, directement menacé de destruction.

L'assemblée, à l'unanimité, émet le vœu que l'ensemble archéologique de l'ancienne abbaye, tel qu'il se comporte et figure sur le plan de M. Guy Ponceau, soit proposé pour un classement immédiat.

M. le Président fait connaître que la Société fran-

caise pour l'Avancement des Sciences va tenir, du 16 au 21 juillet son Congrès annuel à Périgueux; la Société historique et archéologique du Périgord a accordé bien volontiers son patronage à ces hautes assises scientifiques que présidera M. Guinier, membre de l'Institut.

ADMISSION. — M. Max Roche, rue Jean-Lanne-majou, 2, Périgueux; présenté par M. l'abbé Pommarède et M. J. Secret.

Le Secrétaire Général,
G. LAVERGNE

Le Président,
D^r CH. LAFON.

Séance du jeudi 1^{er} août 1957

Présidence de M. le D^r Lafon, président

Présents: M^{mes} Fellonneau, Ponceau, Viala-Sacreste; M^{lle} Marqueyssat; MM. Albié, Ardillier, Becquart, le D^r Biraben, Borias, D. et J. Lassaigne, Lavergne, Monnet, Ponceau, Ronzel, Saint-Martin et Tourralon.

Se sont fait excuser: M. d'Artenset et M. et M^{me} Villepontoux.

NECROLOGIE. — M^{me} Gaston Cordier, qui appartenait à notre compagnie depuis quarante ans.

M. le Président exprime ses vives condoléances à la sœur de la défunte, notre collègue M^{me} Moulinier

FELICITATIONS. — M. René Aubisse, nommé chevalier de la Légion d'honneur; S. Exc. M. Bourdeillette, promu commandeur; M. le D^r Deguiral, président adjoint de l'Union touristique du Périgord; M. Bonnichon, diplômé d'études supérieures d'Histoire moderne, avec un remarquable mémoire d'histoire économique et sociale sur Périgueux au XVIII^e siècle; M. Pijassou, agrégé de Géographie.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS.

— Escande (J.-J.) *Histoire du Périgord*, 2^e éd. Paris, Picard et Bordeaux, Féret et fils, 1957; in-8, 551 p., ill.; — souscription de la Société;

Philippon (H.). *Vacances en Périgord* (coll. *Vacances en France*), Paris, Gedalge, 1957, Pet. in-8, 183 p., ill.; — achat de la Société;

L'Honneur (D^r Régis). *Monpazier. Logis, gens et faits d'autrefois*. Nérac, impr. G. Couderc, 1957; in-8, 90 p., ill. et pl. hors-texte; — hommage de l'auteur;

Etudes techniques sur l'eau thermale de Corail, comm. de Queyssac, le projet d'aménagement de Port-Sainte-Foy, l'inscription de la ville d'Eymet comme tenue d'avoir un projet d'aménagement et les principes d'aménagement de la ville du Bugue; 3 cahiers dactylographiés 21×27, avec cartes, plans et graphiques; — hommage de M. le Directeur départemental des services de la Reconstruction et du Logement;

Liste des périodiques français et étrangers en cours... (à jour au 1^{er} janvier 1957). Dordogne. Périgueux, Archives départementales 1957; 30 p., dactylogr. 21×27; — envoi des Archives de la Dordogne;

83^e *Congrès des Sociétés Savantes*. Aix-Marseille 1958 (Comité des Travaux historiques et scientifiques). Programme. Paris, impr. Jemmapes, 1957; in-8, 31 p.; — envoi de la Direction des Bibliothèques de France;

Forges de la Cité (1842-1956). *Société des Tréfilereries de Périgueux (1931-1956)*. S.l.n.d.; in-8, 8 p. ill.; — hommage de M. Robert Desvergnès, ingénieur, directeur général des Tréfilereries, pour le 25^e anniversaire de l'établissement;

« Méthode facile pour administrer le sacrement de pénitence », manuscrit anonyme du XVIII^e siècle, 110×175, rel. veau; — et Guigniaut de Paray, professeur au Lycée Charlemagne, à Paris, Devoirs ordonnés en seconde de grammaire, vers le milieu de mai 1815; cahier ms. 240×172, cart.; provenant, comme le précédent, de la bibliothèque du Lieutenant-colonel de Montifault; — don du D^r Ch. Lafon;

« M. l'Inspecteur d'Académie, maire provisoire de Périgueux », litho coloriée de P. de Lestrade représentant M. Roques, retraité en 1932, et quelques-uns de ses acolytes; — don du même;

Placard imprimé sur un crime passionnel à Périgueux (au r^e) et une tentative d'assassinat à Grignols (au v^e), suivis de plaintes; S.l.n.d.; in-fol. ill.; — don de M. J. Saint-Martin.

A titre d'échange, la Société a reçu également les *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg*, t. XXV (1955) et le *Bulletin*, en suédois, de la Société royale des Lettres de Lund, 1954-1956, 2 fascicules.

Des remerciements aux divers donateurs sont exprimés par M. le Président.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — M. le Président annonce la sortie, impatiemment attendue du *Périgord à vol d'oiseau*, le nouveau livre de nos collègues MM. Jean Secret et Jacques Lagrange, édité chez Fontas, à Périgueux. 79 notices rédigées sur autant de vues aériennes (paysages, localités, châteaux, églises, usines) révèlent au lecteur plus d'un détail ignoré. Le D^r Lafon reproche, cependant, à cet ouvrage, riche d'aperçus nouveaux, la terminologie géographique qui a présidé à la mise en page des vues. Au sujet de *Vacances en Périgord*, de M. H. Philippon, le D^r Lafon fait observer que la couverture a été clichée à l'envers. Les *Actes de l'Académie...* de Bordeaux, 4^e série, t. XIV (1951-1954) sont pleins d'intérêt. P. 57, le général Chassain, écrit qu'en 1951, la camera aérienne a révélé à Coulounieix, au Camp de César, des ruines romaines qui avaient échappé jusque là à l'attention; plus loin, M. Albert Chérel étudie « l'actualité de Fénelon » et M. Ritter « Montaigne entre Henri III et Henri de Navarre ». A propos de la phrase: «... il a pu (Montaigne) rencontrer Corisande à Mussidan, à Duras, à Gurson et à Candale », M. le Président tient à rappeler que *Candale* n'est pas une localité quelque part en France, mais un titre nobiliaire traduit de l'anglais *Kendall*. Dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, juin 1957, M. le D^r A. Cheynier disserte « A propos des courbes cumulatives statistiques appliquées à la préhistoire ». *Notre Vallée*, n^o de juin, consacre à la Dordogne, dans sa traversée du Périgord, à Sarlat et à Brantôme des textes accompagnés de fort belles vues. *Périgord moun pais*, de juin-juillet est un numéro spécial de vacances. On y apprend que le Conseil municipal de Paris a décidé l'achat d'un certain nombre d'exemplaires du *Saint-Jacques et les chemins de Compostelle*, l'ouvrage de notre vice-président Jean Secret.

CONGRES DES SOCIETES SAVANTES 1958. — Il se tiendra à Aix-en-Provence et Marseille, du 9 au 3 avril (vacances de Pâques). Comme d'habitude, des manifestations officielles alterneront avec des visites dirigées de musées et de sites. Trois excursions: archéologique, géographique et scientifique, seront organisées à l'issue du Congrès.

Pour les communications destinées au Congrès, comme pour les conditions de participation, les intéressés sont priés de s'adresser avant la fin de cette année, à la

Direction des Bibliothèques de France (Comité des Travaux historiques et scientifiques, Congrès national des Sociétés Savantes), 55, rue Saint-Dominique, Paris (7^e).

COMMUNICATIONS. — Toujours à propos de la similitude des portiques d'entrée du château de Rastignac, à La Bachellerie, et de la Maison Blanche, à Washington, M. Paul Saumagne nous annonce qu'un Américain doit le documenter sur ce dernier édifice, reconstruit après incendie et réinauguré en 1817.

M. Jean Bouchereau a noté, dans le guide de D. Peyrony, *Les Eyzies et les environs*, Ussel, 1934, p. 3, l'opinion d'Auguste Longnon sur ce toponyme: « Les Eyzies est un vocable d'origine romane datant seulement de la seconde moitié du moyen âge ». Que n'a-t-il donné la forme ancienne? observe M. Lavergne qui ajoute qu'en Charente, le nom de lieu Aizie, ancien siège d'une châellenie, se trouve réuni à celui de Taizé, arr. et canton de Ruffec; un peu comme Les Eyzies et Tayac, qui provient, lui, d'un gentilibie gallo-romain.

M. Bouchereau a complété la bibliographie de la caverne de Miremont, donnée dans le Bulletin de la Société, en 1956, par les titres suivants:

Merulae, *Cosmographia*, Amsterdam, 1605, p. 546; — Ranchin, *Description générale de l'Europe*, t. II, Paris 1643, p. 304; — Beaumesnil, *Antiquités de Périgueux (1763-1772)*, dans la Collection Périgord, t. LXXV, fol. 102; — Depping, *Merveilles et beautés de la nature en France*, Paris, 1811, p. 219; — Peuchel, *Département de la Dordogne*, n° 29, Paris, 1811, p. 19; — Malte-Brun, *les jeunes voyageurs en Europe*, Paris, 1841, p. 157; — Badin, *Grottes et Cavernes*, Paris, 1870, p. 145.

A propos de l'article de l'*Echo de Vézère* du 1^{er} août 1828, signé J. D., sur « des ossements d'ours et d'autres animaux fossiles récemment découverts dans la grotte de Miremont », les initiales J. D. désignent bien le savant géologue Jules Delanoue, de Nontron.

En effet, la *Bibliographie générale du Périgord*, au tome I, mentionne Delanoue (Jules) comme l'auteur de l'article ci-dessus. D'autre part, dans l'*Essai sur les cavernes à ossements*, (Paris, 3^e édition, 1838) de Marcel de Serres, on lit page 147:

12^e Cavernes à ossements de Miremont (Dordogne).

Ces cavernes seraient ouvertes, suivant les uns, dans l'étage le plus supérieur du terrain jurassique; et suivant les autres, dans la craie compacte inférieure. Ces deux ordres de

formation sont tellement rapprochés dans la série, que ce point de fait est d'une très faible importance. Il n'en est pas de même de celui des poteries que M. de Lanoue dit y avoir découvertes dans des marnes argileuses, supérieures au limon à ossements.

Ce dernier, rouge et tenace, offre non seulement des cailloux roulés et des graviers, mais, de plus, de nombreux débris de silex pyromaque. Les ossements y sont accompagnés de coquilles terrestres; la plupart d'entre eux sont brisés et fracturés. L'on n'y voit presque pas de stalactites, et par conséquent, pas de trace du glaciais stalagmitique souvent si abondant dans les cavités souterraines.

On n'a encore cité, dans les cavernes de Miremont, que l'ours à front bombé, *ursus spelæus*, mais il est probable qu'il y a d'autres espèces de mammifères terrestres.

Dans « *les Abîmes* » (1894), au chapitre consacré à la grotte de Miremont, E.-A. Martel a écrit: « Nous n'avons retrouvé que deux trous de fouilles dans toute la grotte, l'un proche de l'entrée, l'autre au fond de la galerie du mur. On a retiré, jadis, des os d'animaux. (*Ursus* sans doute.) Il est possible que la fouille méthodique de Miremont produise des résultats intéressants, mais elle serait singulièrement longue à exécuter. » (Page 371).

C'est sans doute Delanoue qui exécuta les fouilles ci-dessus.

M. Roger Couvrat-Desvergnès, attire notre attention sur un article du D^r André Grézillier, « Vestiges Grandmontains », publié dans la 3^e livraison 1957 du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*.

Des trois « maisons » étudiées ici, celle de Badeix, dans la commune de Saint-Estèphe, intéresse le Périgord et notre diligent collègue a glané sur cet établissement quelques détails inédits.

Par exemple, le 25^e Abbé de Grandmont, René-Pierre-François de la Guérinière, nommé en mars-avril 1716, était auparavant prieur de Badeix. Un de ses parents — peut-être un neveu — Jérôme, fut aussi religieux de Grandmont, sa prise d'habit est de 1747, sa profession de 1748. Il devint abbé général de l'Ordre et mourut au Colège de Grandmont, à Paris.

M. Couvrat-Desvergnès nous signale également plusieurs grandmontains d'origine périgordine:

Louis Pradeau, de Lanouaille, qui prit l'habit le 29 septembre 1745 et fit profession le 9 octobre 1746; Antoine Giraud, de Villamblard, prit l'habit le 29 septembre 1745; Pierre Rousseau, de Saint-Front-d'Alemps, prit l'habit le 6 décembre 1745; Yrieix Pichon, de Jumilhac,

prit l'habit le 29 septembre 1747, fit profession le 6 octobre 1748.

M^{me} Gardeau nous communique la réponse, en tous points remarquables qu'elle a tenu à faire à l'article de M. Roger Trinquet, publié dans le *Mercur de France* d'avril dernier, sous le titre: « Le dernier message politique de Montaigne ».

Pour le vice-président des Amis de Montaigne, ce « dernier message » ne serait autre que le testament du Marquis de Trans, retrouvé dans les archives de M. de Grailly et publié *in-extenso* l'année dernière dans le *Bulletin* par M^{me} Gardeau. Mais, soutient M. Trinquet, Germain-Gaston de Foix-Grailly n'avait plus, à l'époque, la capacité de rédiger lui-même ses dernières volontés et dispositions et c'est Montaigne qui a tenu la plume à sa place.

On comprend que notre distinguée collaboratrice ait tenu à rétablir les faits dans leur exactitude, sa réponse paraîtra dans le *Bulletin*.

M. Lavergne souligne l'événement qu'a été la tenue, à Périgueux, du Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences. Dans les diverses sections, il s'est fait un travail considérable; les communications touchant spécialement au Périgord, du point de vue géologique, botanique, forestier, agricole, sanitaire, ont été nombreuses et brillantes. Les conférences données en séances plénières par des savants émérites, le Professeur Dujarric de la Rivière (Montaigne et la médecine), le Professeur Grassé et M. l'abbé Breuil (les cavernes ornées du Périgord) ont obtenu un grand succès.

Notre président s'était chargé de montrer aux congressistes les antiquités et monuments de notre ville.

ADMISSIONS. — M. Jean-Paul Lelu, avenue de La Bourdonnais, 42, Paris (VII^e) et manoir de la Gazaille, Carsac-de-Carlux; présenté par M. l'abbé Deltreil et M. J. Secret;

M. Charles Scignol, Terrasson, est réintégré sur sa demande.

Le Secrétaire général,

G. LAVERGNE.

Le Président,

D^r CH. LAFON.

*Séance du jeudi 5 septembre*Présidence de M. le D^r Lafon, président

Présents: M^{mes} Médus, Mongibeaux, Montagne, Ponceau, Villatte, Villepontoux; M^{lle} Besse; MM. Ardillier, Bélanger, Bonnichon, Borias, le colonel Delfau, Delfaud, D. et J. Lassaigue, R. de Laurière, Lavergne, Marty, Monnel, Morquin, Pijassou, Ronzel, Saint-Martin, Secret et Villepontoux.

Se sont fait excuser: M. et M^{me} Corneille, Jouanel-Laborderie-Boulou, Patras et Roucheyroux.

NECROLOGIE. — M. Albert Granger, secrétaire adjoint de la Société; Mgr Deffreix, et le chanoine Ligonnat, curé de Saint-Jacques, de Bergerac.

M. le Président exprime les plus vifs regrets de notre compagnie pour la perte de ces trois membres unanimement estimés; un souvenir spécial sera consacré dans le *Bulletin* à la mémoire de M. Albert Granger.

FELICITATIONS. — M^{lle} le D^r Gastaud, nommée Chevalier de l'Ordre de la Santé publique; M. Lionel Balout, prix décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (fondation S. Reinach) pour sa *Préhistoire de l'Afrique du Nord*.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS

— *Terroirs vivants*. Revue trimestrielle éditée par le Centre national des Académies et Associations littéraires et savantes des provinces françaises (C.N.A.P.F.); siège social: Musée des Arts et traditions populaires, Palais de Chaillot, Paris (XVI^e); n^{os} 1 et 2, janv.-juin 1957; in-8°, 28 p., accompagnée d'une lettre circulaire sur les buts poursuivis par ce nouveau groupement intellectuel; — envoi de M. René Violaines, secrétaire général;

Jimenez Abendanio (Bern.). « Examen de fausses thèses sur la succession royale d'Araucanie Patagonie » (réfutant des écrits émanés de M. Gilbert Maury, de Périgueux, alias Maury Laguionie de *Chanterive de Thouneus*, et de M. Raoul Alibert, de Biarritz); — *Respuesta del Principe de Araucania al « Mercurio de Valparaíso »*; — 31 p. 21×27 dactylogr., envoi de la Société des Médailleurs de la Constellation du Sud, à Paris;

Pierrret (Bernard), *Les cavernes touristiques du Périgord*. En appendice: *Précisions sur Miremont*. Préf. de

Robert de Joly. Périgueux, Impr. Périgourdine, 1957; in-8°, 130 p., ill. et plans; — un volume acheté par souscription. un autre aimablement offert par l'auteur;

Contassot (Félix). Le séminaire de Sarlat. (Extraits des *Annales de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité*, années 1956-1957.) In-8, 171 p., rel.; — hommage de l'auteur;

Delmas (André). Les seigneurs du Chambon de Ventadour du XIV^e au XVII^e siècles. (Extr. du *Bull. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*.) Première feuille; in-8, 16 p.; — hommage de l'auteur;

Plan et élévations de l'église de Tayac, aux Eyzies. (Archives de la Commission des Monuments historiques); — 4 feuilles, offertes par M. Eric Elm;

Notre Bulletin, journal des usines Marbot et C^{ie}, des 12 juillet et 16 août 1957, contenant les articles de M. Jean Secret sur l'église d'Issac et la chapelle du château de Montréal; — hommage de l'auteur;

Témoignage chrétien, du 23 août 1957, contenant l'article de M. J. Guichard-Meili sur la *France inconnue*, de G. Pillement (avec un dessin: la place de Monpazier); — envoi anonyme;

La Dordogne Libre, du 27 août 1957, contenant la « Légende de la truffe », par M. Roger de Laurière; — hommage de l'auteur;

Coupage du journal *Combat*, du 22 août 1957, sur « le secret de Léon Bloy » (au sujet du livre de R. Barbeau, *Un prophète luciférien: Léon Bloy*); — don de M. Lavergne;

Cartes postales illustrées de localités, châteaux et églises de la Dordogne; catalogues, cartes d'invitation, prospectus, programmes périgourdins; — 100 pièces offertes par M. le D^r Lafon;

Coupage du journal *Le Figaro*, du 3 septembre 1957, sur « la Fruitière de Montcaret », où M. G. Le Fèvre silhouette agréablement notre collègue M^{lle} Tauziac; — autre coupure de *Paris-Presse-l'Intransigeant*, des 11-12 août 1957, sur le festival de Sarlat, par A. Maurois: « Hamlet en Périgord »; — don de M. Jean Bouchereau;

Vues du château de Campagne, de la maison de Jean Rey, à Audrix; d'une cheminée aux Eyzies, du château de Fages, d'une maison romaine à Bigarroque, de la Roque-

Gageac, d'une cabane de pierre entre le Coux et St-Cyprien, du château de Commarque, du clocher de la cathédrale de Sarlat; 11 photos 8 × 11; — don du même.

M. le Président exprime à tous les donateurs les remerciements de la Société.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Relevé dans les *Comptes rendus* de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, année 1956, séance du 7 septembre, mention de la communication faite par M. l'abbé Breuil, sur la grotte de Rouffignac, et le texte exact de la proposition Faral, tendant à différer toute discussion sur ce sujet « jusqu'au moment où se trouveront réalisées les conditions d'une étude libre et complète »; séance du 12 octobre, communication de M. Baulier sur « la collection de chartes de croisade dite collection Courtois ». Il s'agit là de faux en série vendus très cher à la noblesse française, appelée par Louis-Philippe à figurer dans la Salle des Croisades, à Versailles (1839). Beaucoup de ces pseudo-chartes sont entrées aux Archives nationales avec la collection de Gourgues, de Lanquais, récemment acquise par cet établissement; d'où possibilité d'analyser leurs caractères externes et de porter un jugement autorisé sur leur inauthenticité. Dans le *Périgourdin de Bordeaux*, de juillet-août 1957, M. L. Grillon nous donne le plan de l'hôpital-manufacture de Périgueux et nous en décrit le sceau, d'après une matrice du Musée du Périgord. Enfin, le *Bulletin de la Diana*, n° 3 de 1957, consacre une étude et des planches à « la sculpture préromane de la plaine du Forez ».

CORRESPONDANCE. — En annonçant l'envoi ultérieur des *Annales de l'Académie de Mâcon* à notre compagnie, le secrétaire perpétuel de cette Société, M. Jean Michoud, se félicite de la liaison qui va s'établir ainsi « entre les descendants des Solutréens et des Magdaléniens ».

COMMUNICATIONS. — M. le Secrétaire général souligne l'intérêt du nouvel ouvrage de M. Bernard Pierret (v. p. 156) et notamment l'appendice, où se trouve précisée l'attitude de l'auteur et du Spéléo-Club Périgourdin dans l'affaire de la grotte de Miremont. M. Lavergne fait aussi l'éloge du travail consacré par M. Félix Contassot (v. p. 157) au Séminaire de Sarlat; c'était jouer la difficulté que de s'attaquer à l'histoire de cette maison; l'auteur a su tirer des sources peu exploitées ou entièrement nouvelles une

documentation de très vif intérêt, notamment en ce qui concerne les prêtres de la Mission affectés au service des prédications et des missions dans le diocèse et les régions voisines; l'ouvrage se termine avec le transfert, sous Mgr George, du Séminaire de Sarlat à Périgueux (1849). Commentant ensuite le lot de photographies offertes par M. Jean Bouchereau, le secrétaire général insiste sur quelques-unes d'entre elles: la cheminée du Mas de Tayac, ornée d'un ostensor; la maison romane du village de Bigarroque qui demanderait à être examinée de plus près; le petit oratoire, qui serait celui que le S^r Larénie, de la Roque-Gageac fit élever en l'honneur de la Sainte-Vierge, à en croire la *Continuation* de Tarde.

M. Jean Secret fait part à l'assemblée du classement de la Vierge de pilié, conservée dans la chapelle de Vauclaire (arrêté ministériel du 19 août 1957).

En visitant Lerida, en Espagne, il a eu la surprise de découvrir dans la vieille ville une ruelle dénommée: *Calle del baron de Fleix*. De quel membre de la famille de Foix-Gurson peut-il s'agir? L'alcade de Lerida serait qualifié pour nous le dire.

M. le Président observe au passage que Gaston de Foix, captal de Buch, après sa reconquête de la Guyenne sur les Anglais (1451), se retira à Meille, en Aragon, où il mourut.

M. Jean Secret présente la photographie de la toile de Gauthier retrouvée au Logis Saint-Front. Il étudie, pour finir, quelques-unes de nos églises de plan insolite: Saint-Jean-de-Côle, Montagrier, Saint-Martin-l'Astier, Cendrieux, Jayac, Orliac; ce travail paraîtra dans le *Bulletin*.

M. Joseph Saint-Martin fait observer que le doyen de Poitiers, chanoine de Périgueux dont il a été question à la séance du 4 avril s'appelait Antoine de la Sayette, et non de la Fayette (v. Maleville, *Bibliographie du Périgord, XVI^e siècle*, p. 213); cette rectification concerne aussi les deux abbesses de Sainte-Claire de Périgueux du même nom. La famille figure au tome III des *Notices généalogiques* de Woëlmont de Brumagne, p. 364.

M. Bonnichon veut bien donner à l'assemblée un aperçu de ses « Recherches sur l'économie et la Société de Périgueux au XVIII^e siècle ». Ce travail, entrepris en vue du diplôme d'études supérieures d'Histoire, a été présenté

avant les vacances à la Sorbonne et a valu à son auteur le prix Fischer. Notre jeune collègue s'est largement inspiré des méthodes du professeur Labrousse; en les appliquant au Périgueux du XVIII^e siècle, il a pleinement réussi à dégager des lignes de force dont la nouveauté et la portée ont vivement frappé son auditoire.

Dans une première partie, M. Bonnichon fait le tableau de la Société périgourdine au début du XVIII^e siècle, quant à la structure professionnelle et à la hiérarchie sociale.

Une seconde partie s'applique à la marche du siècle, aux éléments d'évolution; l'auteur passe successivement en revue le problème des subsistances, l'évolution démographique, la mobilité et le renouvellement de la population, le problème du recrutement de la bourgeoisie et de sa participation aux affaires municipales.

Une troisième partie caractérise l'état social et économique de Périgueux à la veille de la Révolution: stagnation des affaires, manque de débouchés faute de voies de communication, immobilisme de l'agriculture.

Cinq chapitres très importants sont consacrés à la répartition des professions, aux données de la hiérarchie sociale, à la classe des « nobles citoyens » de Périgueux, et au développement de l'instruction dont témoigne l'existence de la Société littéraire et de deux loges maçonniques.

M. Bonnichon a délibérément mené son étude à partir de documents d'archives interrogés ici, pour la première fois, dans un esprit de statistique qui exclut toute généralisation hâtive et tous à peu près d'ordre subjectif. La plupart du temps, les résultats obtenus par notre collègue constituent un sérieux progrès dans la connaissance du milieu périgourdin à la veille de la Révolution.

Le long exposé de notre distingué collègue a été écouté avec la plus grande attention et salué de vifs applaudissements.

Il est suivi d'un échange de vues cordial, auquel prennent part M. le Président, MM. Pijassou, Lassaigne, G. Lavergne, et autres. Le vœu est exprimé que M. Bonnichon détache de son travail tel chapitre qu'il lui plaira pour en faire profiter notre *Bulletin*.

M. le Secrétaire général indique l'itinéraire et les conditions de participation à l'excursion de la Société,

l'après-midi du dimanche 22 septembre: Thiviers, Saint-Romain, Saint-Jean-de-Côle, Bruzac et Doumaris, Agonac; prix: 250 fr. Départ à 13 h. de la place Francheville, gare C.F.D.; retour vers 19 heures.

ADMISSION. — M^{me} Debruille. boulevard Exelmans, 40, Paris (XVI^e); présentée par M. Rouillé et M^{lle} Marqueyssat.

Le Secrétaire Général,

G. LAVERGNE.

Le Président,

D^r CH. LAFON.